

La Lettre

Droit et changement social

ISSN 1964-5694

Lettre

N° 8 Juillet - Décembre 2011

ÉDITORIAL

A l'image des équipes présidentielles de nombre d'universités, la roue a tourné à la direction de DCS! On se risquerait presque à reprendre le vieux slogan du « changement dans la continuité », s'il n'était si usé. Que les « anciens » se rassurent ; le passage de « témoin » s'est bien passé, non pas seulement par un suivi constant des dossiers, mais encore par la confiance qu'ancien et nouveau directeur se témoignent respectivement. Garantie de la continuité du service public, il y a donc... Mais les jeunes pousses s'y retrouveront aussi! D'abord parce qu'une équipe de direction élargie comprenant un directeur (Bertrand Faure) et trois directeurs-adjoints (Anne-Sophie Lamblin-Gourdin, Jean-François Struillou et Xavier Godin) sera sans doute plus à même d'être à l'écoute des aspirations des membres de DCS, dans la diversité de leurs statuts (CNRS et université) et de leurs situations (chercheurs confirmés et doctorants). L'espoir exprimé dans le rapport quadriennal 2007-2010 s'est réalisé. La nouvelle équipe au sang neuf fourmille de projets, tout en se voulant attentive à nos doctorants que l'on n'écoute jamais assez! DCS a encore de beaux jours devant lui et mérite que ses membres lui témoignent « l'affectio societatis » qu'il mérite!

Bertrand, Anne-Sophie, Jean-François et Xavier, que le souffle vous porte vers l'avant! Bon vent à la nouvelle équipe!

Jacques Fialaire du syndicat des anciens directeurs de DCS

SOMMAIRE	
Point sur l'activité des réseaux	p. 3
Point sur l'ANR	p. 4
Point sur les programmes transversaux	p. 6
Annonces de Colloques et Séminaires	p. 7
Comptes-rendus Colloques et Séminaires	p. 8
Vie du laboratoire	p. 10
International	p. 11
Publications	p. 12
Dossier n° 1: De GERMES-SHS à l'émergence d'une nouvelle équipe de recherche GERMES Dossier n° 2:	p. 13
Dynamiques territoriales et foncières dans le rural en transition du Grand-Ouest de la France (DYTEFOR)	p. 17
Dossier n° 3: Contribution des chercheurs de Droit et changement social aux sciences de la ville	p. 19
Vie des doctorants	p. 21
Thèses soutenues	p. 22

Directeur de publication : Jacques Fialaire - Rédactrice en chef : Katia Barragan





GRIDAUH : ÉVALUATION JURIDIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI DALO

Cette recherche à laquelle a participé l'équipe « Environnement Aménagement » de DCS a été réalisée par le réseau du GRIDAUH, à la demande et avec le soutien du ministère chargé du logement et de la mission de recherche Droit et justice.

Réalisée sous la direction de Jean-Philippe Brouant et d'Yves Jégouzo, cette recherche avait pour principal objectif d'analyser à partir de l'étude des principales décisions des commissions départementales de médiation, des réponses apportées par l'Administration et des jugements rendus par les tribunaux administratifs le tout nouveau processus de reconnaissance du droit au logement opposable qui a été mis en place par la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007. L'on sait en effet que pour tenter de rendre effectif le « Droit à un logement décent et indépendant », cette loi institue au profit des demandeurs, le plus souvent des personnes en situation de grande précarité, un double recours : amiable dans un premier temps devant les commissions de médiation, devant le juge administratif dans un second temps. La loi fait en outre peser sur l'État une obligation de résultat, ce dernier étant tenu de satisfaire aux demandes de logement reconnues prioritaires et urgentes, sous peine de voir sa responsabilité engagée. Il s'agissait donc ici d'analyser le processus des demandes de logement tel qu'il se déroule sein même de ce dispositif administrativojuridictionnel, de dégager les doctrines d'interprétation de la loi DALO, ou encore de mettre en lumière les facteurs qui peuvent conduire à des divergences d'interprétation à l'égard de situations identiques.

Six équipes de recherche affiliées au réseau GRIDAUH ont participé à cette recherche :

- DCS de l'Université de Nantes ;
- CEJU de l'Université Aix-Marseille ;
- IEJUC de la Faculté de droit de Toulouse ;
- CERAPS de l'Université Lille II ;
- Le laboratoire Droit, Libertés et Territoires de l'Université Lyon II ;
- CERDEAU de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

Dans un premier temps ces équipes ont été chargées de collecter, d'analyser et d'exploiter des données recueillies dans six sites: Loire-Atlantique, Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Nord, Rhône, Ile-de-France. Ce travail a été réalisé à partir d'une grille d'analyse et d'une méthodologie élaborées par les directeurs de la recherche et validées par un comité de pilotage associant le GRIDAUH, le ministère chargé du logement, la mission Droit et Justice, ainsi que le Conseil d'État.

Sur la base des données recueillies sur site notamment les décisions des commissions de médiation et les jugements des tribunaux administratif chaque centre de recherche a élaboré une monographie. Les résultats de ces enquêtes ont ensuite été discutés à l'occasion de séminaires réunissant l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la loi DALO. Ces monographies font l'objet d'une publication en ligne sur le site du GRIDAUH: www.gridauh.fr

Dans un second temps, les monographies ont permis aux différents responsables des équipes de recherche de rédiger le rapport de synthèse lequel regroupe l'analyse de plusieurs thèmes : les publics DALÓ et l'accès au droit ; les modalités d'instruction des demandes et leur influence sur le processus décisionnel ; les doctrines d'interprétation des commissions de médiation ; la formalisation des décisions des commissions ; les suites des décisions ; les contentieux DALO ; l'impact du DALO sur les politiques locales de l'habitat.

Ce rapport a fait l'objet d'une publication dans les Cahiers du GRIDAUH diffusés par la Documentation française (n° 21-2011) et a été mis en débat lors d'un colloque national qui s'est tenu à Paris le 14 septembre 2011. Les principales communications de ce colloque ont également été publiées (*Actualité juridique Droit immobilier*, décembre 2011, pp. 839-857).

Sans surprise, le bilan global souligne que si dans certains départements le dispositif a fait preuve d'une relative efficacité dans les limites qui étaient les siennes dans d'autres, au contraire, sa mise en place soulève bon nombre difficultés. La loi a ainsi montré ses limites dans les départements où il existe une situation particulièrement tendue dans le domaine du logement social, la capacité du parc social étant notoirement insuffisante pour accueillir toutes les personnes déclarées prioritaires par les commissions de médiation. Plus encore cette situation a pour effet d'obérer non seulement l'efficacité du dispositif mais aussi sa crédibilité.

Jean-François Struillou

RESEAU NANTAIS INTERDISCIPLINAIRE SHS « QUALITE DE VIE/BIEN-ETRE » (RINQ)

« LES TRANSPORTS ET LE BIEN-ETRE EN MILIEU URBAIN » - RECHERCHES EN SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT - BILAN DE LA RECHERCHE MENEE PAR ABDELHAMID ABIDI

Le 7 juillet 2011 Abdelhamid Abidi a présenté les résultats de sa recherche agréée dans le cadre du réseau interdisciplinaire nantais « Qualité de vie et Bien-être » (RINQ), pour laquelle il a été engagé sur un contrat post doctoral d'avril à juin 2011.

Il a tout d'abord présenté le contexte de son étude, lié à la montée en puissance de la notion de « transports durables », émergent à partir de 1991 dans le cadre de l'UE (Union Européenne), ainsi que le bilan des travaux académiques et des expertises en la matière. Dans la formulation de sa problématique, il lui est apparu nécessaire de dépasser la vision subjective du bien-être afin de la relier à la qualité environnementale. Son étude ne prétend donc pas au statut d'une évaluation.

Sur le plan méthodologique, il a privilégié une approche qualitative compréhensive de type wébérien, en recourant à des entretiens semi-directifs. L'échantillon d'usagers des transports collectifs retenu a été construit à partir de trois variables: l'âge; le genre; le lieu de résidence. Trente entretiens ont été passés. L'étude, qui a révélé une diversité des pratiques de comportements en matière de transports urbains, a pu déboucher sur l'élaboration d'une typologie d'enquêtés.

Les principales conclusions sont les suivantes :

Quant aux différents modes de déplacement :

- Un découplage ressort entre bien-être et transports en commun. Les transports collectifs ne sont pas forcément garants du bien-être.
- L'automobile demeure une référence en matière de liberté et de confort. La marche allie liberté et source de plaisir.
- Le vélo apparaît comme un moyen de déplacement controversé.

Quant aux valeurs attachées à la mobilité :

- Le déplacement peut se révéler comme une fin en soi.
- Le trajet ressort comme un temps social utile.

Il y a finalement une dynamique dans le choix du mode de transport; d'où l'utilité de rechercher constamment des adaptations à des besoins divers en renouvellement.

Abdelhamid Abidi

RESEAU DROIT SCIENCES ET TECHNIQUES (RDST)

Dans l'édito de la «Lettre d'actualité du Réseau Droit Sciences et Techniques », n°3 de novembre 2011, Etienne Vergès, Directeur du GDR « Réseau Droit Sciences et Techniques », indiquait que le réseau était à un moment important de sa vie avec l'achèvement d'un contrat quadriennal et la demande de renouvellement du Groupement de Recherche auprès du CNRS qui était en cours d'examen. [Cf. www.rdst.org - Menu à gauche: "Lettre d'actualité du Réseau"].

Il était également annoncé que le Conseil de Groupement avait décidé de confier la future direction du GDR à notre collègue Rafael Encinas de Munagorri.

Celui-ci indiquait que le GDR serait maintenant implanté à la Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin, à Nantes, structure réputée pour son ouverture interdisciplinaire et internationale.

Il rendait hommage au professeur Etienne Vergès, pour son formidable dynamisme qui a permis de mettre en place nombre de supports et d'activités communes. « Autant dire que le projet pour les années 2012-2016 a pour principale ambition, ce qui n'est pas rien, de prolonger les acquis du précédent bilan dans un contexte européen et international ».

Si le projet vise d'abord à structurer la communauté de recherche droit, sciences et techniques par divers moyens (site internet, liste de diffusion, lettre d'actualité du réseau) qui doivent évoluer. Il s'agit également de former des jeunes chercheurs, et d'encourager et favoriser les projets scientifiques. De ce point de vue, les Master class, qui réunissent plus 50 étudiants et sont organisés tous les ans par l'association des Jeunes Chercheurs tiennent un rôle plus qu'important pour faire émerger des projets innovants. [http://www.jc-rdst.org/]

Le Réseau droit sciences et techniques ayant maintenant acquis une certaine maturité, « le principal défi à venir au cours des quatre prochaines années est de lui trouver une évolution satisfaisante, tant sur le plan institutionnel que scientifique, tout en gardant à l'esprit les exigences de l'ouverture européenne et internationale, qu'il est de plus en plus difficile d'ignorer ».

Katia Barragan

≫ Point sur la recherche ANR

POINT SUR LA RECHERCHE ANR: UNE EVALUATION DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE PENALE: LES NOUVEAUX MODES DE TRAITEMENT DES DELITS.

Cette recherche, qui allie pénalistes, sociologues, psychosociologue et spécialiste de finances publiques, vise à éclairer et à expliciter la façon dont les politiques pénales sont mises en œuvre par différentes juridictions, en fonction notamment des découpages territoriaux.

La première phase de la recherche de dépouillement de dossiers est maintenant terminée ; le matériau représente près de 7000 dossiers à analyser en provenance des tribunaux de La Roche-sur-Yon, Angers, Quimper, Nantes et Rennes.

Nous avons entamé la seconde phase de la recherche qui consiste à réaliser des entretiens avec les magistrats des tribunaux concernés, professionnels de la justice (par exemple les greffiers) et acteurs associatifs et municipaux. Ces entretiens s'avèrent extrêmement riches et intéressants.

L'équipe de droit pénal de DCS organise le 30 mars à la Faculté de droit un interlabo dans le cadre du GERN (Groupement Européen de Recherche sur les Normativités). Cette journée de travail aura essentiellement pour but de présenter et de soumettre à discussion, notamment avec des chercheurs étrangers, les premiers résultats de la recherche.

Pour préparer au mieux cette rencontre, un week-end de travail (workshop) qui réunira toute l'équipe de l'ANR, est organisé les 25 et 26 février à Saint-Nazaire.

Soizic Lorvellec

ANNONCE DE PUBLICATION CONCERNANT L'ANCIEN AXE TRANSVERSAL DE JEAN-PIERRE LE CROM "LE POUVOIR DES BUREAUX OU LE ROLE DE L'ADMINISTRATION DANS LA FABRICATION DES NORMES"

Jean-Pierre Le Crom a coordonné un dossier dans le n° 79/2011 de la revue *Droit et Société* sur "Le rôle des administrations centrales dans la fabrique des normes".

Ce dossier issu d'un séminaire agréé comme axe transversal en conseil de laboratoire de Droit et changement social et soutenu par lui, a réuni historiens du droit, historiens, juristes publicistes, politistes et sociologues.

Les trois journées d'études qui ont constitué ce séminaire se sont tenues à la Maison des sciences de l'Homme Ange-Guépin en 2007 et 2008 sous le titre « Le pouvoir des bureaux. Le rôle de l'administration dans la production des normes ».

Parmi les cinq communications publiées dans ce dossier (sur les 21 qui ont été présentées), deux d'entre elles, celle de David Niget et de Xavier Perrot, sont pour partie le fruit de travaux de recherche postdoctorale au sein de notre laboratoire Droit et changement social.



Droit et Société n° 79/2011

Collectif Editeur : L.G.D.J ISBN : 978-2-275-02859-0

272 pages

Dossier

Le rôle des administrations centrales dans la fabrication des normes

coordonné par/edited by Jean-Pierre Le Crom

Présentation du dossier Jean-Pierre Le Crom

Pouvoir politique et pouvoir administratif : l'exemple de la direction du travail sous Arthur Fontaine (1899-1920)/ Michel Cointepas

La jeunesse déviante entre ordre moral et raison expertale. Production du droit et politiques publiques de protection de la jeunesse sous le régime de Vichy

David Niget

La production normative de l'administration des Beaux-Arts durant l'entre-deux-guerres. Vers une « administrativisation » des règles de droit Xavier Perrot

_. .

L'administration centrale de l'Éducation nationale et la fabrication des normes

Claude Durand-Prinborgne

La place de l'administration dans la production des normes Jacques Chevallier

Le fonctionnaire en tant que législateur : l'élaboration du droit par l'administration britannique Edward C. Page AXE DE RECHERCHE « ACTION DE L'UNION EUROPEENNE DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS », DIRIGE PAR ANNE-SOPHIE LAMBLIN-GOURDIN ET ERIC MONDIELLI.

Le deuxième semestre de l'année 2011 a été marqué par le déroulement du colloque international « Le droit des relations extérieures de l'Union européenne après le traité de Lisbonne ». Organisé par Anne-Sophie Lamblin-Gourdin et Eric Mondielli et le programme européen Lascaux dirigé par le professeur François Collart-Dutilleul, ce colloque s'est tenu les 24 et 25 novembre 2011 à la Faculté de droit et des sciences politiques de Nantes

L'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en décembre 2009 développe les instruments juridiques au service de l'action internationale de l'UE, notamment en matière de sécurité; il offre aux relations extérieures de l'Union européenne de nouvelles perspectives. Cela répond à une aspiration des citoyens européens, mais cela soulève nombre d'interrogations quant à la définition du rôle de l'Union, aux moyens juridiques dont elle dispose et à leur critical time. articulation avec ceux des autres organisations internationales compétentes et des États tiers. Programmé dans un contexte international en profonde mutation générant de nombreuses attentes à l'égard de l'UE, le colloque a comporté une dimension institutionnelle et matérielle, permettant d'englober la diversité des enjeux internationaux auxquels est confrontée l'UE. L'objet du colloque était ainsi de confronter les objectifs internationaux de l'UE aux moyens juridiques dont elle dispose désormais, en tant que récent sujet de droit international. Il s'agissait aussi et surtout de s'interroger sur leur apport à la réalisation des objectifs internationaux de l'UE et, de manière plus générale, à son ambition de devenir un acteur majeur du droit international.

Conçu dans la perspective interdisciplinaire qui caractérise le laboratoire Droit et Changement social, le colloque a permis d'associer les trois laboratoires hébergés à la Faculté de droit et des sciences politiques; l'Institut de recherche en droit privé a accordé un soutien financier et scientifique au colloque tandis que le Centre de droit maritime et océanique a apporté un soutien scientifique. L'organisation de ce colloque a également permis de rapprocher l'université de Nantes des Ecoles Saint-Cyr-Coetquidan et de leur Centre de recherche (CREC), lesquels ont aussi apporté leur soutien scientifique. La Fondation Robert Schuman, reconnue d'utilité publique et qui œuvre en faveur de la construction européenne, a également accepté d'être partenaire du colloque. Ce partenariat s'est matérialisé par une subvention et, surtout, par la présence de M. Jean-Dominique Giuliani, président de la Fondation, qui a assuré les conclusions et mises en perspectives de cette manifestation scientifique. Enfin, la Région Pays de la Loire, Nantes métropole, le Secrétariat international permanent Droits de l'homme et gouvernements locaux, l'Institut universitaire de France et l'association des étudiants en droit ELSA ont apporté leur soutien financier.

Ce colloque a rassemblé de nombreux spécialistes des différentes disciplines intéressées par le sujet du colloque, à savoir des spécialistes du droit de l'Union européenne, du droit international, des droits de l'homme, du droit de l'environnement, du droit de l'agroalimentaire et des questions de sécurité et de défense. Trente-cinq intervenants, universitaires, acteurs des relations extérieures de l'UE et personnalités provenant d'institutions internationales sont ainsi intervenus durant deux jours devant un public nombreux.

L'intégralité du colloque sera prochainement mise en ligne sur le site de l'université de Nantes, et les actes du colloque seront publiés à l'automne 2012 aux éditions Larcier.

Ce colloque a démontré l'intérêt porté par DCS aux questions européennes dans une approche interdisciplinaire et devrait favoriser le rapprochement des universités du Grand-Ouest sur les questions européennes (Rennes, Poitiers, Caen, Bordeaux, Nantes notamment) et permettre des collaborations avec des centres de recherches français et européens. Les réflexions menées seront prolongées par l'organisation de journées d'étude déclinant différents aspects des relations extérieures de l'UE.

Anne-Sophie Lamblin-Gourdin

LE PROGRAMME « RISQUE PUBLIC »

Le programme « Risque public », a le 1er décembre 2011, consacré sa première journée d'étude aux risques naturels prévisibles et à l'urbanisme.

Cette manifestation a été l'occasion de soumettre à l'analyse et à la critique l'hypothèse d'une mutation de l'action publique, en étudiant les processus normatifs qui visent à appréhender les risques naturels majeurs à la lumière de l'actualité juridique de ce type de risque et à l'épreuve des expériences relatées par divers représentants de l'administration et de la société civile.

La journée a, par ailleurs, permis de soumettre à la discussion la question de la fongibilité des risques induits, tant par les régimes de responsabilités administratives et pénales, que par les mécanismes d'indemnisation empruntant les voies de l'expropriation et de la préemption urbaine, soutenus par un fonds d'indemnisation dédié à la couverture de ce type de risque.

EXPERTISE, PREUVE, RESPONSABILITE, (EXPRES)

Le programme EXPRES prévoit pour le mercredi 16 mai 2012 (14 H 30 à 18 H 30) la troisième édition des *Rencontres Droit Sciences et Techniques* à partir de la question suivante : « Quelles analyses juridiques pour les sciences et les technologies émergentes ? » Cette rencontre portera sur :

- les nanosciences/nanotechnologies avec Stéphanie Lacour du Centre d'Etudes sur la Coopération Juridique Internationale (CECOJI), Ivry sur Seine ;
- les neurosciences et/ou les sciences économiques avec Anne-Lise Sibony de l'Institut d'études juridiques européennes F. Dehousse, Liège (Belgique) ;
- les aspects méthodologiques avec Olivier Leclerc du Centre de Recherches Critiques sur le Droit (CERCRID), Saint Étienne.

GERMES-SHS (GROUPE D'ECHANGES ET DE RECHERCHES SUR LA MEDECINE ET LA SANTE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES)

Le groupe d'échanges et de recherches sur la médecine et la santé en sciences humaines et sociales (Germes-SHS) est un réseau visant à favoriser l'échange et la recherche entre partenaires des champs traditionnellement cloisonnés des SHS et de la santé. Il a pour particularité de faciliter les rencontres entre chercheurs en sciences humaines et sociales de différentes disciplines (sociologie, psychologie, philosophie, économie, gestion, droit, histoire des sciences, etc.) et professionnels de santé de différentes spécialités (médecine générale, pharmacie, psychiatrie, oncologie, maieutique, sciences infirmières, etc.) Dans cet objectif, il regroupe 11 institutions ligériennes. Reflétant cette pluralité des institutions, le comité scientifique, ayant pour rôle de piloter le collectif, est composé de 11 membres, provenant de Nantes ou d'Angers, de sciences humaines et sociales ou de la

médecine et de la santé. Le réseau a bénéficié d'un financement de 2008 à 2011 de la Région Pays de la Loire, dans le cadre des programmes de soutien « émergences collectives ».

Durant ces quatre années, le réseau était accueilli au sein de la MSH Ange-Guépin (http://www.msh.univ-nantes.fr/) où il a été habilité par son conseil scientifique, ainsi que comme programme transversal à DCS. Il a permis la diffusion régulière d'informations partagées au sein du groupe à l'aide d'une lettre d'information (http://www.germes-shs.univ-nantes.fr/). Il a également organisé des manifestations scientifiques (conférences, journées d'études, colloque), réunissant des partenaires français et étrangers autour de thématiques partagées entre chercheurs SHS et professionnels de santé. Par ailleurs, les membres du réseau ont monté des groupes de travail, dont certains ont aboutis à la constitution de projets de recherche opérationnels.

Parmi les réalisations les plus significatives du réseau, on notera les journées d'études « Proscrire, prescrire. Présence d'enjeux non-médicaux dans les questions de santé », qui ont donné lieu à une publication aux Presses Universitaires de Rennes en janvier 2012: Prescrire, proscrire. Enjeux non-médicaux dans le champ de la santé (http://www.pur-editions.fr/detail.php?idOuv=2800). On notera aussi la participation du réseau aux journées scientifiques de l'Université de Nantes de juin 2009 dans le cadre de journées d'études rassemblant des partenaires espagnols et suédois autour de la question des soins primaires en Europe. Enfin, le colloque final du réseau, qui s'est déroulé en mars 2011, sur le thème « La santé, quel travail !? Santé et maladie entre définitions savantes et pratiques professionnelles » fut un moment important de la vie du réseau. Il a rassemblé 48 communications et des participants de 10 pays. Les actes sont disponibles sur le site de Germes-SHS.

[Pour en savoir plus sur Germes-SHS, se reporter au dossier n° 1, page 13 de La Lettre, ici-même].

6

SEMINAIRE 2011-2012

Lundi 16 janvier à 14 h (amphi MSH)

Jean-Philippe Lhernould, professeur à l'université de Poitiers, expert français auprès de la Commission européenne

La Cour de justice de l'Union européenne est-elle antisociale ?

Présentation .

« La Cour de justice de l'Union européenne est-elle antisociale ? L'époque est confuse et ne prête pas à l'optimisme, encore moins pour ceux qui sont attachés à la défense des droits sociaux.

Dans ce contexte, les appels des juristes à un nouvel ordre social se multiplient, Alain Supiot appelant au retour de l'esprit de la déclaration de Philadelphie de 1944 tandis que Marie-Ange Moreau ravive les fondements juridiques internationaux et européens de la justice sociale. Les conflits entre l'ordre économique et l'ordre social ne sont évidemment pas un phénomène nouveau. Dans le champ du droit de l'Union, ces conflits sont analysés avec acuité par les sciences sociales car ils renvoient à la façon dont l'Europe communautaire s'est construite.

La Cour de justice de l'Union Européenne n'échappe pas aux regards scrutateurs, surtout depuis les arrêts Viking et Laval. La doctrine française a critiqué l'orientation trop économique de la Cour. L'approche française n'est-elle cependant pas réductrice et fondée en partie sur une incompréhension du droit de l'Union?»

Lundi 30 janvier à 14 h (UFR Droit - Salle du Conseil) Cécile Vigour, chargée de recherche au CNRS

Accélération du temps judiciaire et logique gestionnaire. Identités et légitimités professionnelles en tension.

<u>Présentation :</u>

Cette intervention porte sur les transformations dans les rapports au temps des professionnels de la justice (magistrats et fonctionnaires de justice principalement) et les effets propres de l'introduction d'une approche gestionnaire en la matière, qui s'intéresse à l'organisation de la production plutôt qu'à la production elle-même. La prégnance croissante des préoccupations en termes de délai et de coût, au delà de la « qualité » — matérialisée par le développement de l'instrumentation aux niveaux local et national (fondée sur l'informatique, l'optimisation de l'organisation du travail, les indicateurs, etc.) — change les pratiques et les identités des professionnels, bien que de manière différenciée selon les fonctions exercées, particulièrement au Parquet.

Les identités et légitimités professionnelles apparaissent fragilisées par les injonctions contradictoires émanant du politique (entre célérité et écoute, entre répression accrue et limitation des peines courtes d'emprisonnement, etc.), par le sentiment d'une dégradation structurelle des conditions de travail (du fait de l'accroissement de la charge de travail et des contraintes financières en juridiction) et par une responsabilisation accrue dans un contexte de médiatisation. La primauté accordée aux aspects organisationnels conduit à estomper le caractère politique de cette fonction régalienne.

Lundi 13 février à 14 h (amphi MSH)

Nikitas Aliprantis, professeur émérite à l'université de Strasbourg

La crise de la Grèce et/ou du système capitaliste ?

Présentation :

D'où vient la crise extraordinaire de la Grèce ? Est-elle due à des prêts successifs et donc des dettes accumulées, le tout lié à une mauvaise gestion ? La crise a-t-elle été atténuée ou aggravée par les mesures prévues ou imposées par le premier Mémorandum et les Mémoranda successifs ? La compétitivité de l'économie est-elle améliorée par les mesures appliquées, et dans quelle mesure a-t-elle un rapport avec l'endettement de la Grèce ?

Quel est le rôle du système capitaliste, devenu essentiellement financier, dans la création de la crise grecque ? S'agit-il seulement de la crise d'un pays ou de certains pays ? Est-ce qu'on assiste à la perversion du capitalisme et à l'émergence d'un ordre juridique inédit qui défie les régimes démocratiques ?

Lundi 26 mars à 14 h (UFR Droit - Salle du Conseil)

Sonia Desmoulins, chargée de recherche au CNRS

Les nanotechnologies.

Lundi 21 mai à 14 h (UFR Droit - Salle du Conseil)

Marie-Angèle Hermitte, directrice de recherche au CNRS, directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) & Christian Vélot, maître de conférences à l'université de Paris XI

Les OGM en agriculture : quels risques, quel droit ? Face-à-face génétique moléculaire et droit.

LES VARIABLES DE L'INTERCOMMUNALITE COOPERATION, RATIONALITE, SOLIDARITE- Projet de colloque international, sous la responsabilité des professeurs J. Fialaire et R. Le Saout

Vendredi 8 juin 2012 Cité des congrès de Nantes Métropole (Programme provisoire)

Matinée: de 9h15 à 12h30

Ouverture : Alistaire Cole (Cardiff) [à confirmer] De 9h30 à 11h20 : **Les périmètres de l'intercommunalité**

Ouverture : Bertrand Faure, directeur de DCS

1ère table ronde : Les territoires intercommunaux s'imposent-ils par la norme ?

Discutant : Frédéric Mollé (CENS) Intervenants : Sébastien Ségas (Rennes 2), Rémy Le Saout (CENS Nantes), Martine Long (DCS, membre du conseil de développement du pays d'Angers), Nicolas Kada (viceprésident du conseil scientifique du GRALE). Débat avec la salle

Pause : 10'

De 11h30 à 13h: 2ème table ronde : Que signifie rationaliser les territoires intercommunaux ?

Discutant : Frédéric Mollé (CENS) Intervenants : François Madoré, Floriane Boulay (chargée de mission ADCF & membre du CS du Grale), David Lebras (cadre territorial Grenoble Métropole) Débat avec la salle

Après-midi : De 14 h15 à 17h 45

De 14 h. 15 à 15 h. 45 : Les figures de la solidarité intercommunale Grand Témoin : Claude Naud (Maire, Conseiller Général, membre du conseil de l'UFR de sociologie de l'Université de Nantes)

Comment penser la solidarité intercommunale ? Discutant : Isabelle Garat (ESO Nantes) Intervenants (sous forme de débat) : Mathieu Le Prince (Rennes 1), David Guéranger (ENPC), Antoinette Hastings-Marchadier (DCS Nantes) [à confirmer] Débat avec la salle

15 h. 45/16 h. 15 : pause

De 16 h. 15 à 17 h. 45 : La solidarité intercommunale, nouveau vecteur de l'aide au développement ? Analyse de cas de coopération décentralisée Nord-Sud.

Ouverture : Maurice Berthiau (directeur de la mission solidarités & coopérations internationales, Nantes Métropole) [à confirmer]

Discutant : Epiphane Sohouenou (Univ.Cotonou, Bénin) Intervenants (sous forme de débat) : Jean Njoya (Univ. Yaoundé 2) & Chantal Ngo Tong (doctorante, Cameroun), Salam Ibikounlé (doctorant, Bénin), Amadou Consigui (doctorant, chargé de mission décentralisation Burkina Faso).

Synthèse: Rémy Le Saout, Jacques Fialaire

7

sur l'enjeu que constituait alors la détention de l'autorité dans la famille. »

Anne Verjus

COLLOQUES ET SEMINAIRES DU LABORATOIRE

LE SEMINAIRE 2011-2012 DE DCS:

Lundi 14 novembre à 14 h (UFR Droit-Salle du Conseil)

Francesco Adornato, professeur de droit, doyen de la faculté des sciences politiques de Macerata (Italie)

Agriculture, politiques agricoles, institutions communautaires : Un équilibre mobile.

« L'agriculture a été un élément essentiel du développement et du renforcement des processus de construction de l'Union européenne.

Il suffit, pour s'en convaincre, de penser aux conclusions de la Commisssion Fouchet de 1964, aux premières organisations communes de marché, à la monnaie (virtuelle) "verte", aux programmes d'intégration méditerranéenne, ou encore à la définition de l'actuelle Autorité européenne de sécurité sanitaire des aliments.

Ainsi, le droit agricole communautaire a non seulement eu pour fonction de régir la matière agricole, mais aussi de servir de "laboratoire" à l'élaboration et à la mise en place de modèles et catégories juridiques plus complexes de l'Union. On songe par exemple à la monnaie "verte" qui a anticipé la monnaie unique.

Dans le même temps, les dispositions "agricoles" du Traité de Rome d'abord, puis du Traité de Lisbonne, ont été le reflet d'un mouvement dialectique européen plus général caractérisé par une hésitation institutionnelle entre configuration supranationale et espaces nationaux, déterminant ainsi un "équilibre mobile".

La Politique agricole commune, en raison tout à la fois des compétences concurrentes en matière agricole résultant de l'article 4 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), et des pouvoirs propres de l'Union dans la définition et l'actualisation d'une politique commune de l'agriculture et de la pêche énoncés à l'article 38 du TFUE, porte en elle une (apparente) contradiction qui pourrait conduire à une future "re-nationalisation" de la PAC. »

Francesco Adornato

Lundi 12 décembre à 14 h (UFR Droit - Salle du Conseil)

Anne Verjus, chargée de recherche au CNRS

Le bon mari: survivances et transformations du patriarcalisme sous la Révolution

« Il me paraît universellement reconnu que les chefs de famille seuls sont citoyens; bien entendu que sous ce mot, comme chez les Romains, sous le mot de pater familias, on doit comprendre non seulement le père de famille, mais aussi celui qui peut l'être; et c'est en vertu de ce principe que les femmes, les mineurs, les domestiques, les soldats mêmes, sont exclus des droits de cité. »

Roederer, juriste et publiciste, 1797

« Roederer a raison : ni l'Homme de la Déclaration des Droits de 1789, ni le citoyen de 1791, ni même l'électeur de 1793, n'ont jamais été des « individus ». Les lois électorales de l'époque révolutionnaire ne connaissent que les détenteurs de l'autorité dans la famille. Elles n'ont donc modifié qu'à la marge les conceptions patriarcales de la détention légitime de l'autorité politique héritées de l'ancien régime et du droit romain ; et si elles les ont changées, c'est surtout à la faveur du conflit qui oppose depuis longtemps les prétendants à l'autorité dans la famille : le patriarche et le fils de famille.

L'enjeu n'est donc pas seulement un enjeu de « genre »; si l'on veut comprendre pourquoi toutes les femmes et une partie des hommes n'ont pas eu le droit de vote; pourquoi aujourd'hui l'on reste tant attachés à certains attributs implicites de la citoyenneté, il faut se pencher SECURITE SOCIALE ET SECURITE PROFESSIONNELLE.

DIFFERENCES ET COMPLEMENTARITE. - VENDREDI
16 SEPTEMBRE 2011 - HOMMAGE AU PROFESSEUR JEANPIERRE CHAUCHARD

Droit et changement social (UMR CNRS 3128), à l'initiative de MM. Jean-Pierre Le Crom (DCS) et Alain Supiot (Institut d'études avancées), avec le soutien de la Maison des sciences de l'Homme Ange Guépin et de l'Association française de droit du travail et de la sécurité sociale, ont organisé une journée en hommage à l'œuvre pédagogique et scientifique en droit social du professeur Jean-Pierre Chauchard.

Cet hommage qui s'est déroulé le vendredi 16 septembre dans les locaux de la Maison des sciences de l'Homme Ange Guépin et de l'Institut d'études avancées de Nantes, a pris la forme d'un entretien intitulé « Sécurité sociale et sécurité professionnelle. Différences et complémentarité ».

Une partie de cette journée-hommage a d'ailleurs été publiée dans le n° 12 de décembre 2011 de la revue *Droit social*.

Katia Barragan

TRESS LE 14 OCTOBRE 2011 "LA COORDINATION DE LA SECURITE SOCIALE EN EUROPE"

Le trESS [« Formation et Rapports sur la Sécurité Sociale Européenne » (« Training and Reporting on Social Security »)], projet coordonné par l'université de Gand, est soutenu par la Commission européenne (DG Emploi, Affaires Sociales et Inclusion) . Ce projet poursuit cinq objectifs : 1/ améliorer la compréhension générale des règles européennes de coordination auprès de personnes et institutions ciblées (administrations et organismes de sécurité sociale, ONG, juges, avocats et autres professionnels intéressés par les règles de coordination) ; 2/ construire des réseaux nationaux denses entre ces personnes et institutions ; 3/ rédiger des rapports sur les problèmes rencontrés dans les Etats membres lors de la mise en application des règles de coordination ; 4/ entreprendre une analyse statistique et juridique de certains thèmes précis en relation avec les règlements de coordination ; 5/ fournir un support analytique à la Commission européenne en lien avec l'application des règles européennes de coordination. Un large champ d'activités renvoie à ces objectifs, incluant notamment la rédaction de rapports, et l'organisation de séminaires.

C'est dans le cadre d'un de ces séminaires que s'est déroulée à Nantes une journée sur "La coordination de la sécurité sociale en Europe". Le matin a été consacré au passage "Du règlement 1408/71 au règlement 883/2004 : principes généraux et mise en œuvre pratique", et l'aprèsmidi à "L'impact des nouvelles règles de conflit de lois en droit français : approche thématique".

Ces questions ont fait l'objet de différentes présentations que vous pourrez trouver sur le site du trESS http://www.tress-network.org/

Katia Barragan

COLLOQUE IFSA OUEST ET DCS: LE NOUVEAU DROIT DU PROCES ADMINISTRATIF - LES EVOLUTIONS CHOISIES, LES EVOLUTIONS SUBIES - MARDI 8 NOVEMBRE - TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

Dix ans après l'entrée en vigueur du Code de justice administrative (intervenue le 1er janvier 2001), l'office du juge s'est profondément transformé, dans le sens tantôt d' "évolutions choisies" par le juge administratif, tantôt d' "évolutions subies" par ce dernier.

Emblématique de ce dernier type d'évolution, l'institution, par le décret n°2009-14 du 7 janvier 2009, du "rapporteur public" met en harmonie le contentieux

administratif avec le principe d'égalité des armes entre les parties, développé dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Davantage choisies semblent être certaines innovations procédurales introduites par le décret n°2010-164 du 22 février 2010 destinées à accélérer l'instruction des affaires.

En prenant du recul sur ces réformes, on s'est interrogé sur la place faite à *l'équilibre entre l'office du juge et la protection effective du justiciable* (1ère table ronde). Au-delà de l'office du juge administratif, la mesure a été prise, au cours de deux tables rondes successives, d'évolutions davantage choisies que subies, tendant à mieux asseoir l'action en justice comme droit fondamental. Ce droit a gagné aux différentes étapes de la procédure contentieuse:

- dans le procès administratif lui-même où la tendance à l'ouverture croissante de la recevabilité des recours rencontre un renforcement du principe de *sécurité juridique* (2nde table ronde), par la modulation dans le temps des effets de l'annulation contentieuse et un élargissement du recours aux avis contentieux ;
- au stade de l'exécution des jugements, en vue d'une meilleure efficacité des décisions rendues (3ème table ronde). Ces dernières évolutions ont été saluées par la doctrine qui y voit l'illustration à la fois d'une « tendance du droit administratif à ajuster les règles au plus près des situations de fait et celle du juge à se préoccuper des effets concrets de ses décisions pour les parties » (Didier Truchet, 2010).

On signalera la participation de plusieurs membres du laboratoire à ce colloque dont: Frédéric Allaire, Anne-Laure Constant, Jacques Fialaire, Caroline Mandy, et Gweltaz Eveillard.

Katia Barragan

JOURNEE DARES LE 25 NOVEMBRE 2011 : PRESENTATION DE RECHERCHES

Cette journée a été consacrée à la présentation des recherches réalisées dans le cadre de deux appels à projets: "Les organisations d'employeurs en France" et "L'impact des nouvelles règles de représentativité sur les pratiques et les stratégies syndicales"

Pour rappel, en 2009, la DARES avait lancé deux appels à projets de recherche sur les acteurs des relations professionnelles. Cinq projets avaient été retenus : quatre sur le thème des organisations d'employeurs en France, et un sur celui des pratiques et des stratégies syndicales dans les entreprises, dans le cadre des nouvelles règles de représentativité.

Les interventions du matin ont porté sur "l'espace de la représentation patronale", la structuration des organisations d'employeurs à différents niveaux, les acteurs qui les animent, leurs principales activités et les objectifs qu'elles se donnent.

La question de la construction d'une parole commune aura aussi été abordée à travers l'étude de l'action patronale lors des négociations paritaires sur la protection sociale et la formation professionnelle continue. L'analyse de trente années de discours officiels d'une des principales organisations d'employeurs aura montré les ruptures et les continuités de cette parole patronale.

L'étude des interactions entre les espaces français et européen de représentation patronale aura achevé la présentation des différentes facettes du paysage des organisations d'employeurs en France.

L'après-midi aura été consacrée à la question de la construction et de l'évolution de la notion de représentativité tant patronale que syndicale, ainsi qu'à celle de ses multiples significations et usages. C'est à ce moment que Nicole Maggi-Germain et Jean-Pierre Le Crom sont intervenus pour présenter leur rapport sur la représentativité des organisations patronales.

COLLOQUE « LES VIOLENCES SEXISTES TOUT AU LONG DE LA VIE DES FEMMES » - 25 NOVEMBRE 2011, NANTES

A l'occasion de la journée internationale contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre 2011, Sylvie Grunvald et Soizic Lorvellec ont participé à un colloque intitulé « Les violences sexistes tout au long de la vie des femmes ». Ce colloque qui a réuni entre 250 à 300 personnes à la Faculté de pharmacie de Nantes, était coorganisé par Gynécologie sans frontières (GSF) et la Délégation des droits des femmes et à l'égalité des chances.

Comme l'a souligné le professeur Henri-Jean Philippe, chef de service de gynécologie-obstétrique du CHU et président de GSF, les objectifs de cette journée organisée avec les professionnels de santé étaient de éfléchir à l'impact du « sexisme ordinaire » sur les différentes formes de violences, sexistes, sexuelles, conjugales, prostitutionnelles, que peuvent rencontrer les femmes au cours de leur vie, à l'école, dans les études et au travail; d'explorer les moyens les plus adaptés pour accompagner et traiter ces femmes victimes; de préparer un plan d'action pour prévenir ces violences en éduquant et informant les fillettes, les jeunes femmes et les femmes sur leurs droits et sur les moyens de se protéger.

Le choix a été fait de s'arrêter sur trois moments-clés de la vie des femmes, qui ont chacun fait l'objet d'un atelier spécifique : l'école, les études et le travail.

La matinée a été consacrée aux violences sexuelles, leur prévention et prise en charge en milieu scolaire; également à l'impact psychologique des violences sur les enfants. L'après-midi, la réflexion a porté sur les violences à l'université et les violences sexuelles et sexistes au travail. C'est dans cette dernière thématique que Sylvie Grunvald et Soizic Lorvellec ont fait une intervention sur « l'approche juridique des violences au travail ».

Un des intérêts de ce type de manifestation, outre l'actualité du sujet, était la confrontation avec des professionnels en charge des questions de violence (comme par exemple des représentants de la brigade des familles, des pédiatres et pédopsychiatres, des commandants de police et de gendarmerie, des médecins, des universitaires, etc... Le dialogue entre praticiens et théoriciens de la violence a été particulièrement riche.

L'intégralité des actes du colloque sera prochainement mise en ligne sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Soizic Lorvellec

« Droit administratif et libertes. Quelles leçons tirer de l'Histoire ? » - Vendredi 9 decembre 2011

L'AFDA (Association Française pour la recherche en Droit Administratif) a organisé le 9 décembre 2011 avec le soutien du laboratoire, une journée d'études à Nantes sur le thème du « Droit administratif et libertés. Quelles leçons tirer de l'Histoire ? ».

Le programme de cette journée d'études portait sur l'Histoire avec les modèles théoriques, le matin et les modèles empiriques l'après-midi.

Les actes de cette journée d'études seront publiés en 2012 à la Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger [ISSN: 0035-2578].

MOUVEMENTS ET PROMOTIONS

Frédéric F. Martin, a été reçu au concours d'agrégation d'Histoire du Droit.

Rafael Encinas de Munagorri s'est vu confier par le Conseil de Groupement du GDR « Réseau Droit Sciences et Techniques », la future direction de celui-ci.

DEVENIR DES DOCTORANTS EN 2011

Thomas Bréger, docteur en droit public de l'Université de Nantes et ancien doctorant de DCS, a publié sa thèse « L'accès des pays en développement aux médicaments, enjeu d'une rénovation des politiques de développement » à l'Harmattan ISBN : 978-2-296-55460-3.

Samuel Jubé, docteur en droit de l'Université de Nantes et ancien doctorant de DCS, a publié sa thèse « Droit social et normalisation comptable » à la L. G. D. J. ISBN: 978-2-275-03687-8.

HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES

Marine Friant-Perrot, Maître de conférences, a présenté mercredi 25 janvier 2012 à la faculté de droit et des sciences politiques de Nantes, ses travaux en vue de l'obtention de l'Habilitation à Diriger des recherches (HDR)

Composition du Jury:

- Monsieur le professeur François Collart-Dutilleul, Directeur de recherche (Université de Nantes)
- Madame le professeur Brigitte Feuillet-Liger (Université de Rennes I)
- Monsieur le professeur Denis Mazeaud (Université Panthéon-Assas)
- Monsieur le professeur Philippe Pédrot (Université du Sud Toulon-Var)
- Monsieur le professeur Jean-Pierre Clavier (Université de Nantes)

Résumé:

La synthèse de la production scientifique s'appuie sur une sélection de 10 articles et communications parmi les 19 publications présentées depuis 1999, date de soutenance de la thèse de doctorat. En ressortent trois axes de recherche: le droit de la consommation, le droit agroalimentaire et enfin des nouveaux modes de régulation des activités économiques.

Notre activité scientifique s'est d'abord orientée vers le droit de la consommation avec la rédaction d'une thèse soutenue en 1999. Cette matière a pris son essor en France à partir des années 1970 et constitue maintenant un corps de règles dont l'autonomie est consacrée. L'étude de la consommation d'un bien spécial, l'aliment, nous a conduite ensuite à élargir nos recherches au droit agro-alimentaire. Ce droit original et novateur n'a pas fait l'objet d'une importante réflexion juridique jusqu'à présent. L'encadrement juridique des relations entre consommateurs et professionnels comme la régulation du secteur économique de l'agro-alimentaire mobilisent par ailleurs des formes nouvelles de normativité constituent un axe transversal de réflexion. illustrations du renouvellement des sources du droit sont foisonnantes concernant la consommation d'aliments. Vecteur de changement social, le droit en action est analysé empiriquement en mesurant son impact sur le fonctionnement social et économique. Pour juger des effets des changements juridiques sur les comportements individuels et collectifs des acteurs économiques, nos travaux s'inscrivent dans un cadre élargi (normes publiques et privées, jeu institutionnel) permettant d'appréhender la complexité de la régulation juridique.

HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES

Luc Bodiguel, Chargé de recherche CNRS UMR 6297, présentera le 2 avril 2012 à la Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin de Nantes (salle de conférences à 10h30), ses travaux sur *Le droit de l'agriculture à la croisée des enjeux environnementaux et sanitaires*, en vue de l'obtention de l'Habilitation à Diriger des recherches (HDR)

Composition du Jury :

- Monsieur le Professeur D. Gadbin, Université de Rennes, Directeur de l'HDR
- Monsieur le Professeur P. Billet (Université de Lyon 3)
- Madame le Directeur de Recherche M.-A. Hermitte (EHESS, CNRS)
- Monsieur le Professeur R. Le Guidec (Université de Nantes)
- Monsieur le Professeur N. Olszak (Université Paris I)
- Monsieur le Professeur C. Rodgers, Head of School of Newcastel Law School.

Résumé :

L'évolution du droit applicable à l'agriculture varie en fonction d'enjeux divers, qui parfois se côtoient ou s'accordent, souvent s'opposent: la logique agronomique et économique de la recherche de productivité en agriculture est régulièrement perturbée par les objectifs environnementaux et sanitaires. La politique agricole commune et le droit rural français ne sont plus - s'ils l'ont jamais été - ce bloc intangible sur lequel viennent s'écraser fatalement les revendications de protection et de gestion de l'environnement, la prévention des risques sanitaires ou encore la demande de sécurité ou de qualité alimentaire. Peu à peu, ces différents enjeux s'interpénètrent et les différentes branches de droit qui les régissent se croisent. Il en résulte une sorte de maillage juridique qui passe notamment par l'instauration au sein de la politique agricole et du droit rural de mécanismes tendant à garantir le respect des considérations sanitaires et environnementales et par la soumission du « droit de la production agricole » à des règles ou principes transversaux en provenance du droit et de la politique de l'alimentation ou du droit et de la politique de l'environnement.

Cette mutation du droit et de la politique agricoles constitue l'axe thématique général de mes recherches. Mes travaux sur la nécessité d'adapter l'exploitation agricole aux évolutions du marché, la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture, la montée en puissance des exigences environnementales et sanitaires et l'intégration progressive de la méthodologie environnementale, m'ont déjà permis d'explorer une partie des aspects juridiques en la matière. Il s'agira de les prolonger et de les approfondir d'une part par la poursuite de travaux sur la gouvernance des organismes génétiquement modifiés, d'autre part en explorant plus systématiquement les concepts et dispositifs juridiques répondant au « verdissement » du droit de l'agriculture.

**

Journee inter-regionale (DR17, DR19 et DR8) d'Action Nationale et de Formation « Conditions de vie au travail et risques psychosociaux » Mardi $11\ \text{octobre}\ 2011\ (9\text{h}30\ 17\text{h}30)\ \text{Rennes}\ \text{Campus}\ \text{de}\ \text{Beaulieu}$

Après une Introduction et présentation de la journée, puis un Spectacle « On ne badine pas avec le stress », présenté par 2 comédiens de la société « Théâtre à la carte », une discussion s'est engagée. Puis, quelques présentations ont suivi :

D'où vient la souffrance au travail ? Arbitraire et perte de sens, les sources « modernisées » du mal-être, par Danièle Linhart, sociologue du travail, chercheur au CNRS

Le harcèlement moral : prévention, prise en charge, droit de retrait...démêler le vrai du faux, par Florence Maille-Bellest, avocate au barreau de Nantes

Puis, la journée s'est achevée par une présentation du plan d'action CNRS, par Isabelle Kauffmann, responsable du Service Développement Social de la DRH Seminaire annuel du « Consortium europeen de recherche en SHS » (2H2S) - L'invention des nouveaux territoires en Val de Loire – Comparaisons europeennes - (18-22 juillet 2011)

Produit d'un partenariat scientifique liant notamment l'Université franco-allemande, le Réseau universitaire de recherche en Pays de la Loire LLSHS et l'Université d'Angers, ce réseau dirigé par Jean-Baptiste Humeau, professeur émérite de géographie à l'Université d'Angers, a compté Martine Long, maître de conférences HDR à l'université d'Angers et membre de DCS parmi les membres du comité d'organisation du séminaire 2011. Etaient présents à ce séminaire des représentants d'universités allemandes, roumaines, espagnole (Valence) et portugaise (Lisbonne).

L'idée de ce séminaire est partie du constat de la confrontation des représentations géographiques traditionnelles à un fort renouvellement, sous l'effet d'initiatives publiques et privées. L'objectif scientifique du séminaire était donc d'analyser les processus d'invention de ces nouveaux territoires et d'évaluer l'importance du changement. Pour nourrir cette réflexion collective, trois principes ont été avancés :

- L'observation et l'information du terrain grâce au choix d'« espaces laboratoires » définis tout au long de la vallée de la Loire entre les Châteaux de la Loire et l'estuaire de la Loire (par exemple le pôle de compétitivité Végépolys) ;
- Le débat entre les acteurs publics et privés sous forme de tables rondes ;
- La formation universitaire, des étudiants en master et en doctorat fournissant des contributions.

On présentera ici le compte rendu de la journée du 21 juillet 2011 (matinée), au cours de laquelle s'est tenue à l'Hôtel de Région des Pays de la Loire une table ronde sur « l'évaluation des effets territoriaux induits par les politiques publiques », animée par Martine Long, en présence de Christophe Clergeau, Premier Vice président du Conseil régional.

Ce dernier présente la politique contractuelle de la Région, fondée sur une dynamique d'adhésion à des projets territoriaux, pensée en réponse à l'absence d'identité régionale marquée en Pays de Loire. La Région est consciente que la valeur ajoutée des territoires ne peut être enfermée dans des ressorts historiques. L'objectif de la Région est de compenser le retrait de l'Etat en matière de prospective territoriale, en investissant une fonction d'animation du territoire régional, au-delà de ses compétences légales. Il plaide pour l'élaboration d'un « traité de servitude volontaire » qui définirait le rôle confié à « l'animateur de territoire » dont se sent investie la Région.

La politique contractuelle régionale a connu un tournant en 2004, année de l'alternance politique à l'exercice du pouvoir régional, rompant avec un cadre d'application sectoriel d'une politique déployée suivant une logique de « guichet » en soutien à des projets isolés. La formule du « contrat territorial unique » a alors été inaugurée, reposant sur un dialogue préalable avec les territoires locaux et sur l'attribution d'une enveloppe financière globale. Chaque « territoire » fait part de ses besoins et de ses projets, la préférence étant donnée aux projets fortement emblématiques, valorisant les spécificités de tel ou tel territoire. Après deux générations de ces contrats le bilan est estimé positif. Mais il apparaît qu'il manque deux volets :

- La mise en œuvre d'un plan climat territorial ;
- Une action intégrant l'économie, l'emploi et la formation.

C'est sur cette base que de nouvelles propositions ont été faites en direction des territoires.

La démocratie participative régionale gagnerait à être améliorée car actuellement elle ne repose que sur une « démocratie de réseaux » (institutionnels avec le CESR, plus informels avec les chefs d'entreprises) et sur la mise en place de conseils de développement à l'échelle des pays. Mais tous ces conseils ne sont pas actifs.

Parmi les interventions à ce séminaire, nous retiendrons plus spécialement une communication à visée académique et un récit d'expérience.

Une communication sur «les enjeux de l'évaluation

citoyenne » a été présentée par Martine Long. Elle rappelle l'opposition initiale entre la culture administrative dominante en France jusqu'aux années 1980, orientée vers les contrôles et assez peu vers l'évaluation et les logiques d'évaluation développées dans le cadre de la pensée anglo-saxonne et de l'école du new management public. Elle explique qu'une expertise citoyenne a fait son chemin, malgré les obstacles liés au primat de la démocratie représentative et au monopole traditionnel des experts sur l'élaboration des décisions publiques à enjeux financiers. Elle a trouvé appui sur le principe selon lequel les élus et techniciens doivent rendre compte de leur gestion, conformément à la Déclaration des droits de l'homme (articles 14 et 15).

L'évaluation citoyenne se matérialise dans l'action des conseils de développement qui ont développé des techniques d'évaluation des politiques publiques à travers, d'une part les propositions et rapports émis en interne par ces instances, et d'autre part sur des rapports d'évaluation de certaines politiques menées par les collectivités territoriales.

Une étude de cas a été fournie par Louis-Marie Rivière, ancien directeur du centre de recherche INRA Angers, et actuel président du conseil de développement du pays d'Angers. Il rappelle l'expérience ancienne des pays bretons apparus dans les années 1960, puis l'institutionnalisation de la formule des conseils de développement opérée par la loi Voynet de 1999 sous la forme d'une « société civile organisée ». Dans le cas d'Angers un lien avait initialement été opéré avec la communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole. Puis la création en 2003 du pays de la Loire Angevine sous la forme associative conduit à étendre le périmètre du conseil de développement.

Celui-ci, composé de 110 membres nommés par des associations, les chambres consulaires et divers organismes, est censé être à l'image de la population, étant en lien avec les conseils de quartier et de village. Attaché à son indépendance, il s'appuie seulement sur des bénévoles et dispose de commissions de travail non permanentes.

Du restant du séminaire, on mentionnera les communications suivantes :

- Celle d'Albéric Baumard, doctorant en droit public à l'Université d'Angers, évoquant « une application de la décentralisation en France : la notion de chef de file dans l'action territoriale », sujet de sa thèse en cours. Il soutient que l'article 72 al.5 de la Constitution relatif à la collectivité chef de file ne peut pas être lu isolément et qu'il est indissociable de deux autres dispositions introduites dans la Constitution lors de sa révision en mars 2003 ; il s'agit du principe de subsidiarité prévu à l'article 72 al.2 de la Constitution et du principe d'interdiction de la tutelle d'une collectivité sur une autre issu aussi de l'article 72 al.5. S'agissant de ses moyens d'action, la collectivité chef de file ne dispose d'autres moyens que des procédés traditionnels de l'action administrative, à savoir l'acte unilatéral et le contrat.
- Celle de Cristina Farcasiu, doctorante en géographie de l'université d'Angers, portant sur « gouvernance, conflits et solidarités territoriales exemple de la politique de gestion de l'eau en France. Elle part d'une approche multidimensionnelle des conflits, intégrant à la fois des conflits d'usage et de voisinage dans les espaces naturels, ruraux et périurbains, ainsi que des conflits de gestion et de gouvernance. Elle relève que la gouvernance territoriale de l'eau prend des formes d'autant plus complexes que les changements dans les structures intercommunales sont en cours et que les compétences sur l'eau restent en partie optionnelles. Néanmoins l'échelle du bassin versant devient le référentiel de réflexion et d'action, tant en France que dans le reste de l'UE.
- Celle de Jean-Baptiste Humeau, en forme de synthèse sur « l'invention de nouveaux territoires ». Il avance que celle-ci se pose tout d'abord au regard de la mobilité croissante des habitants à l'échelle des grandes régions urbaines et de l'Europe toute entière. Il observe que l'UE, les Etats, les collectivités territoriales et les entreprises multiplient les initiatives, sous des noms variés (innovation technologique, développement durable, économie de la connaissance, coopérations multiples), en réponse à un processus de mondialisation que les Européens ne maîtrisent pas.

Martine Long

≫ Publications



Agathe Van Lang,

Droit de l'environnement, 3e éd..

PUF, Thémis droit public, septembre 2011, 517 p.



Renaud Colson, Stewart Field.

The transformation of Criminal Justice

Les transformations de la justice pénale ;

L'Harmattan, édition bilingue, octobre 2011, 194 p.



Bertrand Faure,

Droit des collectivités territoriales, 2- éd.,

Dalloz - Précis Dalloz, octobre 2011, 750 p.



Jean-Yves Kerbourc'h,

Chômeurs : indemnisation,

Éditions des Citoyens, Collection "...VOUS AVEZ LE DROIT", novembre 2011, 156 p.



Jean-Yves Kerbourc'h,

Chômeurs : protection sociale,

Éditions des Citoyens, Collection "...VOUS AVEZ LE DROIT", novembre 2011, 126 p.



Agathe Van Lang Gondouin , Véronique Inserguet-Brisset,

Dictionnaire de droit administratif,

6e édition, novembre 2011, Dalloz-Sirey, Dictionnaires Sirey, 477 p.



Thibaut de Berranger, Michel de Villiers,

Droit public général -Institutions politiques, administratives et européennes, Droit administratif, Finances publiques,

LexisNexis/Litec, octobre 2011, 1562 p.

Avec les contributions de :

Thibaut de Berranger, Jean-Yves Vincent (†), Henry-Michel Crucis, Eric Mondielli, Yvon Le Gall, Gweltaz Eveillard, Emmanuel Cadeau, Catherine Eude-Guias, Alexandre Graboy-Grobesco



Muriel Rouyer, Catherine de Wrangel, Emmanuelle Bousquet, Stefania Cubeddu, (dir.),

Regards sur le cosmopolitisme européen, (Actes de colloque 2008)

Peter Lang, Europe des cultures Vol. 3, 2011, 456 p.

Avec les contributions de :

Muriel Rouyer, Olivier Ménard, Arnauld Leclerc, Yvon Le Gall, Stéphanie Couderc-Morandeau, Anne-Sophie Lamblin-Gourdin, Goulven Boudic

On signalera d'autres parutions, telles que :

- Dans le n° 12 de décembre 2011 de *Droit social*, Entretien en hommage au professeur Jean-Pierre Chauchard, « Sécurité sociale et sécurité professionnelle. Différences et complémentarité. », pp. 1292-1305.
- Le Code général des collectivités territoriales édition 2012,
 15e éd., Dalloz, 3418 p., avec le concours de Bertrand Faure.
- Gouvernance et participation, Bruylant 2011, 254 p., Actes du colloque organisé par l'Institut de Recherche sur les Entreprises et les Administrations (Université de Bretagne-Sud, IREA-EA 4251) et par Droit et changement social (Université de Nantes DCS UMR CNRS 3128), à la Faculté de droit de Vannes/Université de Bretagne-Sud, le 28 novembre 2008
- Les traductions en allemand et italien en 2011 de l'ouvrage L'esprit de Philadelphie. La justice sociale face au Marché total, d'Alain Supiot, Seuil, Paris, 2010. [trad. allemande par Ilse Utz, ISBN: 978-3868542318; trad. italienne par Rosella Prezzo, ISBN: 978-8864630328.]

\gg Dossier N° 1:

D'UN GROUPE D'ECHANGES ET DE RECHERCHES SUR LA MEDECINE ET LA SANTE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (GERMES-SHS), A L'EMERGENCE D'UN GROUPE D'ETUDES ET DE RECHERCHES : MALADIES ET SOCIETES (GERMES)

GERMES-SHS: LA MISE EN ŒUVRE DU RESEAU Contexte

En 2007, de nombreuses sollicitations régionales et nationales témoignaient d'une demande de collaborations pluridisciplinaires autour de projets de recherche en sciences humaines et sociales dans les domaines de la santé et de la médecine. Or il n'existait pas, dans les Pays de la Loire, de laboratoire de recherche en SHS qui ait fait de ce domaine d'investigation son thème fédérateur. En revanche, dans de nombreuses disciplines, des chercheurs travaillaient souvent isolément sur des terrains proches (éthique, professions, sécurité sociale, information médicale, qualité de vie, oncologie, etc.) sans pour autant se rencontrer. Parallèlement, des professionnels de santé s'ouvraient à ces domaines de recherche sans l'appui de réelles structures fédératrices.

En outre, la présence des SHS dans la recherche médicale restait encore très peu développée. Par la constitution d'un réseau, il s'agissait de favoriser le développement de tels projets et d'en permettre la structuration. En effet, il apparaissait que l'association, au demeurant ni évidente, ni simple, difficile même sur le terrain, entre les disciplines des SHS et les spécialités de santé, ne pouvait émerger qu'à travers un partenariat de proximité entre acteurs prêts à tenter cette expérience pluridisciplinaire. C'est en ce sens que la proposition de constitution d'un réseau d'échanges et de recherches entre les sciences humaines et sociales et les professions de santé est apparue comme réellement prometteuse, permettant de rendre visibles les travaux menés sur ces thématiques au sein de la région des Pays de la Loire, favorisant les collaborations plutôt que l'isolement et à terme, le développement de structures de recherche et de formation plus solides.

Objectifs

En partant de recherches déjà engagées et de projets reposant sur une problématique partagée, la constitution du réseau Germes-SHS visait donc à associer des chercheurs en sciences humaines et sociales et des professionnels de santé, enseignants, chercheurs et praticiens, issus des Pays de la Loire, en vue de structurer les projets de recherche interdisciplinaires émergeant dans ce domaine. Ce réseau poursuivait un triple objectif :

1- constituer un lieu d'échanges scientifiques, de partage des problématiques et méthodes spécifiques à

chaque pôle disciplinaire;

2- susciter des réponses collectives et interdisciplinaires à des appels à projets de recherche; 3- construire les bases d'une dynamique régionale susceptible de porter de nouvelles équipes de recherche.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions se sont mises en place :

- a. Des groupes de travail dont certains avaient pour objectif de favoriser l'émergence de recherches collectives ;
- b. Des rencontres autour de conférences et séminaires ;
- c. Des journées d'études et un colloque permettant l'ouverture du réseau sur le territoire national et international :
- d. Un partage de l'information avec un lettre mensuelle et un espace collaboratif accueilli sur le site de la MSH

Certaines de ces actions ont été fécondes, d'autres ont été plus difficiles à faire vivre. Nous avons, par exemple, été confrontés aux difficultés de rassembler des professionnels aux agendas trop différents pour qu'ils s'inscrivent durablement dans un cycle de séminaires.

Résultats scientifiques

Le réseau Germes-SHS n'étant pas à proprement parler un projet de recherche, mais bien la construction d'un réseau, une émergence collective sur le plan régional, il n'y a pas de résultats scientifiques stricto sensu. Il reste cependant raisonnable de considérer que les activités réalisées représentent des résultats scientifiques. Sans les détailler, on peut les reprendre en montrant comment ces activités ont permis des avancées en terme d'échanges scientifiques pluridisciplinaires, avec un réel impact sur la production des travaux de chacun.

La journée PRICE (PRImary health Care in Europe), ouverture d'un chantier européen d'analyse des pratiques de soin de premier recours, organisée le 8 juin 2009 dans le cadre des journées scientifiques de l'université de Nantes, combinait les interventions de chercheurs en sociologie, en anthropologie et en politique sociale européenne, de professionnels de santé (médecins généralistes et infirmiers) et d'épidémiologistes. Cette journée, a posé les bases d'une recherche européenne, et a permis de s'interroger collectivement sur les conditions scientifiques nécessaires à l'opération de comparaison, surtout concernant des études qualitatives.

Les journées d'étude Proscrire, prescrire. Présence d'enjeux non médicaux dans les questions de santé, organisées les 23 et 24 novembre 2009 à la MSH Ange-Guépin viennent aussi illustrer la réussite du projet. Pour ces journées, un comité scientifique composé des membres du réseau Germes-SHS a été réuni afin de sélectionner les propositions de communications reçues. Ces membres représentaient ainsi les différentes disciplines (neurologie, médecine générale, pharmacie, droit, sociologie, économie, histoire des sciences, psychologie) et institutions (CHU d'Angers, UFR de sciences pharmaceutiques de Nantes, Département de médecine générale de Nantes, Laboratoire Droit et changement social, ERSSCa, MSH, Centre François Viète) des partenaires impliqués dans le réseau. Elle a permis la publication, en janvier 2012, un ouvrage collectif pluridisciplinaire aux Presses Universitaires de Rennes : Prescrire, proscrire -Enjeux non médicaux dans le champ de la santé, Cédric Le Bodic et Anne-Chantal Hardy (dir.), PUR 2012, collection « Des sociétés », 274 p.

Cet ouvrage s'interroge sur les critères permettant de distinguer la composante non médicale d'un acte posé par un professionnel de santé. La morale par exemple, peut-elle être étayée par la médecine? Celle-ci s'exerce-t-elle indépendamment des normes culturelles, sociales et économiques de son époque? Énoncées sous la forme d'un interdit ou d'un ordre, les pratiques prescriptives et proscriptives témoignent de frontières mouvantes et irréductibles à la science et même à la raison.

Les contributions rassemblées dans cet ouvrage ont en commun de se référer systématiquement à des pratiques concrètes, mais les façons dont les auteurs se saisissent de la dissociation entre médical et non médical divergent: certains auteurs privilégient l'entrée par la proscription et d'autres par la prescription, d'autres encore étudient l'alternance des deux. Ces enjeux sont repérés dans des champs aussi divers que ceux de la procréation, de la sexualité ou des conduites alimentaires ; à travers des actes de soin ou des politiques de prévention ; du point de vue des soignants comme de celui des patients.

Enfin, le colloque de clôture du réseau Germes-SHS, La santé, quel travail !? Santé et maladie, entre définitions savantes et pratiques professionnelles s'est déroulé les 25 et 26 mars 2011, à l'école des sagesfemmes de Nantes. Ce colloque international et pluridisciplinaire a donné lieu à un appel à

contributions visant à interroger le concept de santé selon diverses entrées.

Reprenant la formule de René Leriche définissant la santé comme « la vie dans le silence des organes », Georges Canguilhem, d'une part en déduit qu'« il n'y a pas à proprement parler de science de la santé » et, d'autre part l'étend à « la vie dans la discrétion des rapports sociaux ». Ces deux propositions interrogent la possibilité pour les chercheurs et les professionnels de s'emparer du concept de santé pour en faire un objet du travail scientifique. La santé mérite ainsi d'être « travaillée » dans ses aspects dynamiques plutôt que d'être « étudiée » comme un « état de bien-être », telle que la définition de l'OMS tend à la figer.

C'est dans cette perspective que chercheurs en sciences humaines et sociales et professionnels de santé, réunis au sein du groupe Germes, ont organisé ce colloque pour tenter de saisir la complexité de la santé comme objet de définitions savantes et de pratiques professionnelles. Ce travail collectif de problématisation du concept de santé peut se penser à partir de deux entrées. La première privilègie une approche plus théorique de la santé, à la fois « idéal à atteindre » et objectif dépendant des contextes historiques, économiques et sociaux. La deuxième envisage la santé comme champ d'activités professionnelles et de politiques publiques.

Nous avons reçu pour ce colloque 86 propositions, de 13 disciplines ou spécialités différentes (8 de SHS, 5 de santé) et provenant de 10 pays différents. Seules 48 propositions ont été conservées pour composer le programme de ces 2 journées. C'est là une marque de la visibilité du réseau Germes-SHS et de ses activités sur le plan international. Les actes du colloques ont été mis en ligne sur le site Internet du réseau : http://germes-shs.univ-

nantes.fr/index.php/colloquegermes-shs

Impact du projet sur la structuration de la recherche en Pays de la Loire

Le réseau Germes-SHS avait pour objectif initial de structurer les collaborations, d'enseignement et de recherche entre les sciences humaines et sociales et les différentes spécialités de santé. Partant avec un grand nombre de partenaires institutionnels, il n'a pas été possible de fonctionner avec tous. Il reste que, du point de vue de la structuration régionale, les collaborations avec l'école de sages-femmes et le département de médecine générale sont désormais bien établies, notamment concernant les travaux de recherche des étudiants. D'ores et déjà, une dizaine de mémoires ont été soutenus à l'école de sages-femmes, et plusieurs thèses de médecine générale sont en cours, inscrites dans ces coopérations.

Par ailleurs, le paysage a changé, sur la région, concernant les relations entre chercheurs SHS et professionnels de santé. En effet, plusieurs initiatives ont émergé, sur la base de réseau (RINQ) ou de projets de recherche structurants (ETHIS). Ces initiatives montrent une évolution dans les relations entre ces deux mondes, et permettent également de multiplier les expériences de collaboration en fonction des objectifs recherchés.

GERMES: UNE NOUVELLE EXPERIENCE DE RECHERCHE TRANSDISCIPLINAIRE

Les connaissances biomédicales ne suffisent pas à éclairer les nouvelles questions issues des pratiques de soin, en particulier en maïeutique, en médecine générale ou en sciences de l'infirmier: la prévalence des maladies chroniques, les questions du vieillissement, de la prévention, de l'autonomie du patient conduisent les praticiens-chercheurs de ces disciplines à se tourner vers des concepts et des méthodes issues des Sciences Humaines et Sociales (SHS). Par ailleurs l'extériorité propre aux chercheurs en SHS est parfois source de difficultés à la fois pour accéder au terrain des pratiques de soin, du fait de la spécificité et de la technicité de ce

champ et pour décrypter les problématiques des soignants.

Ces préoccupations convergentes ont conduit quelques chercheurs à dépasser la première expérience de collaboration au sein du réseau GERMES-SHS pour créer une équipe de recherche dédiée à une approche compréhensive et critique des thématiques du soin et de la maladie en société. Ce groupe de chercheurs en SHS et de soignants praticiens-chercheurs se donne pour objectif de produire des travaux autour de questions élaborées transversalement. Elle se propose aussi de contribuer à la réflexion épistémologique dans le champ de la recherche en santé en confrontant les postures et concepts propres à chaque discipline pour favoriser l'émergence de questionnements originaux quel que soit le champ disciplinaire dont ils seraient issus.

Composée de 13 membres, l'équipe est coordonnée par Anne-Chantal Hardy (Chargée de recherche CNRS en sociologie) et Jean-Paul Canévet (Maître de conférences associé au département de médecine générale de Nantes) et réunit chercheurs et professionnels de santé formés à la recherche en SHS. Son projet scientifique a été évalué par le conseil scientifique de la Maison des sciences de l'homme Ange-Guépin qui lui a accordé un avis très favorable.

Objectifs du projet

Le groupe Germes s'organise autour de l'idée selon laquelle l'interdisciplinarité permet la production de connaissances nouvelles et originales, dans la mesure où elle autorise une mise en questions des paradigmes fondant chaque grand domaine disciplinaire. L'interdisciplinarité est une école de l'humilité, mais elle porte aussi un projet scientifique ambitieux, celui de puiser dans la confrontation et la controverse matière à renouveler ses propres problématiques.

Ainsi, notre approche relèverait plutôt d'une « adisciplinarité » dans le sens que lui donne Madeleine Akrich, c'est-à-dire une question commune interrogée selon les théories différentes. Cette posture n'implique pas le renoncement à une approche disciplinaire des questions mais relève d'une dynamique contraire à celle ordinairement proposée par chaque discipline. Il ne s'agit pas de construire une problématique reposant sur des modèles élaborés au fil des développements théoriques d'une discipline, mais plutôt de trouver un accord sur un exposé problématique permettant aux différentes disciplines impliquées de confronter leurs démarches, concepts et méthodes d'investigation. La traduction des résultats produits et leur transfert dans des pratiques ou des théories plus spécialisées relèvent de l'ancrage disciplinaire et professionnel de chacun, donc de démarches dont il est fondamental de respecter les spécificités.

Cette démarche se traduit concrètement par l'élaboration de questionnements problématiques pouvant se poser sous une forme commune : qu'est-ce qu'une maladie ? A quelles sources puisent les normes médicales ? La santé divise-t-elle les hommes et les femmes ? Comment peut-on définir les champs de pratique des différents professionnels de santé ?

Axes de recherche

1. Dire, définir et classer les maladies.

Cet axe peut être considéré comme l'axe le plus fédérateur du projet, proposant une posture interrogative susceptible d'être retrouvée dans une majeure partie des opérations de recherche.

Un des points d'articulation entre les sciences biomédicales, sociales et psychologiques se situe dans la complexité des frontières établies entre le normal et le pathologique. Si l'on peut s'entendre sur un principe de continuité entre les états dont la frontière est établie selon des procédures normatives élaborées historiquement dans des contextes scientifiques et sociétaux particuliers, le débat posé par Canguilhem est loin d'être clos, il est même constamment actualisé par les progrès scientifiques. Qui « dit » la maladie ? Qu'est-ce « qu'être » malade ? Comment sont classées

les maladies et à quelles définitions ces classifications renvoient-elles? Dès lors qu'ils adoptent une posture critique et interrogative sur le concept de maladie, les chercheurs des disciplines biomédicales, humaines et sociales se heurtent aux limites d'une réponse strictement disciplinaire. Une personne souffrant de troubles handicapants mais sans pour autant relever d'une catégorie déterminée de patients est-elle « malade » ? Comment et par qui se détermine le moment où une personne est désignée « malade » du cancer, dès lors qu'elle ne présente aucune altération de son état ? De même, qu'est-ce qu'être « guéri » ?

2. Normes sociales et normes médicales.

Le champ de la santé est constamment traversé par des enjeux non médicaux contribuant à brouiller l'idée de l'existence d'un enjeu médical « pur ». Parce que la médecine n'est pas faite que de science, ni ne produit que de la science, le non médical est à la fois dans le médical et en dehors, contribuant à le constituer autant qu'à le distinguer.

La porosité des frontières entre le médical et le non médical se repère également dans la circulation de concepts, tantôt transférés du champ médical à d'autres champs de la vie sociale, tantôt faisant le trajet inverse. Ces concepts relèvent aussi d'une pensée morale normative qui n'est pas sans dicter un grand nombre de comportements quotidiens. On pense par exemple à l'impact (ou à l'usage) de la médecine autour des conduites sexuelles ou liées à la reproduction, légitimant des normes sociales, voire juridiques, tant dans la conduite des politiques publiques qu'en criminologie. Ou encore au concept d'éducation (« éducation sanitaire » qui restait hors du champ 70, dans les années « éducation thérapeutique » ou « éducation en santé » au coeur de l'intervention médicale aujourd'hui) passé dans le champ médical dans les wagons de la « décision partagée », sans que la question du rapport de pouvoir ne soit abordée.

3. Inégalités sociales et dynamiques de genre dans le champ de la santé.

Le champ de la santé se présente comme un secteur où le régime des inégalités suit un chemin différent des autres champs de la vie sociale, dans la mesure où les inégalités sexuelles sont inversées et connaissent des évolutions parfois paradoxales. Penser le genre en santé, ce n'est pas seulement penser les dispositions féminines, mais aussi les dispositions masculines et leurs grandes variations. C'est aussi penser les rapports complexes que la médecine entretient avec le genre : rapports inscrits dans une anthropologie des organisations de la violence (physique et symbolique), parmi lesquelles la médecine, la religion ou l'État; rapports inscrits également dans une histoire, celle de la construction, qui n'est pas neutre en terme de genre, dans l'imaginaire culturel, de la médecine comme métaphysique, comme éthique, comme épistémologie et comme écriture.

Du côté des pratiques médicales, peut-on parler d'une médecine pratiquée différemment lorsqu'il s'agit des femmes ou des hommes ? Qu'il s'agisse de pathologies mentales ou somatiques, la clinique médicale est souvent liée au sexe et cela interroge la façon dont la médecine contribue à l'élaboration d'un système de dispositions biomédicales genrées et ses effets sur la mise en pratique du soin.

4. Travail, pratiques et professions de santé.

Nos travaux nous conduisent aussi très concrètement sur un terrain où les reconfigurations territoriales et professionnelles évoluent rapidement et ouvrent des questionnements autour de la gestion et l'organisation de l'offre de soins, des formes de collaboration et de concurrence entre les différentes professions, d'usage aussi différentiel du système par les patients/ usagers/malades. Occupant une place centrale, la nature d'un système passe par sa dénomination dans un champ de pratiques. De ce point de vue, les soins primaires, de premier recours ou de première ligne, identifiés différemment selon les époques et les systèmes dans les différents pays occidentaux, offrent une belle entrée pour observer et mieux comprendre ces reconfigurations. Ces questions nécessitent ainsi une approche concrète de l'organisation du travail en santé, incluant plusieurs niveaux d'acteurs et de décisions publiques.

Enfin, il n'y a pas de pratique sans formation à la pratique, apprentissage de compétences et de savoirs autant que socialisation à un ethos particulier. L'étude des formations des professionnels de santé, de leurs reformulations, de leurs organisations, permet de comprendre comment un objet (de science)/sujet (d'émotions) que peut être « la santé » devient un objet du travail pratique présenté sous une forme plus ou moins décorporée selon la place et la fonction des professionnels.

Opérationnalisation

La mise en œuvre de ces axes problématiques nécessite l'obtention de financements permettant au groupe d'obtenir les moyens de réaliser ses projets. Une demande de financement est cours d'instruction à la Région des Pays de la Loire dans le cadre des appels à projets « nouvelles équipes, nouvelles thématiques ».

Par ailleurs, sur des projets précis, nous avons déposé une réponse à l'appel à projet de l'Association Française des Myopathies pour une étude concernant l'environnement social et les habitudes de vie des personnes atteintes de dystrophie myotonique. Le groupe projette de répondre à l'appel d'offre du GIS Réseau des MSH avec la MSH Bretagne, ainsi qu'à un appel à projets de l'ANR, d'ici l'été, dans la poursuite des travaux déjà engagés sur la périnatalité et les usages du système de santé de proximité.

Par ailleurs, un projet d'étude des formes d'exercice de la médecine libérale a été monté par Franck Héas, Anne-Chantal Hardy et Jean-Paul Canévet, à partir d'un appel à contribution diffusé au sein du laboratoire.

D'autres projets sont en cours et le groupe sera animé par des ateliers internes portant sur l'usage des concepts et la confrontation des méthodes. Les membres du laboratoire qui seraient intéressés pour participer à ces travaux sont bienvenus et peuvent contacter Anne-Chantal Hardy pour en discuter.

Anne-Chantal Hardy

\gg Dossier N° 2:

DYNAMIQUES TERRITORIALES ET FONCIERES - DANS LE RURAL EN TRANSITION DU GRAND-OUEST DE LA FRANCE (DYTEFOR)

DCS (équipe environnement-aménagement) a été impliqué dans le contrat DYTEFOR, - contrat de recherche financé dans le cadre des Programmes Pour et Sur le développement Régional (PSDR) -, qui est arrivé à son terme en janvier 2012. Nous vous présentons des extraits du rapport final et de l'un des travaux collectifs dans lequel nous avons été partie prenante.

Dytefort, carte d'identité

Le projet Dytefort a été coordonné par Christine Margetic, d'ESO et par Pascal Dagron de l'AC3A. Il associe sept autres laboratoires, UMR ICOTEM (Poitiers), UMR LETG (Caen), UMR LIENSS (La Rochelle), LARESS (ESA, Angers), DCS (Nantes), UMR SMART (Agrocampus, Rennes), et 10 autres partenaires (FRGEDA, FRCIVAM, CETE-OUEST, DDE14, Cap'Orient, Aire 198, Terres en Villes et le Réseau des animateurs de conseils de développement de communautés d'agglomération et de Pays d'Angers).

Dytefort a commencé en avril 2009 et a duré 28 mois. Il s'est déroulé dans les régions Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes, et a bénéficié d'une aide PSDR de 480 000 € pour un coût global du même ordre, hors salaire des permanents.

Résumé du rapport final (extraits)

Comment anticiper et encadrer les mutations à venir dans les espaces ruraux proches des villes dans la France de l'Ouest?

Envisagés sous l'angle de la ressource territoriale, nos travaux partent du postulat que les espaces ruraux proches des villes vont évoluer et sont porteurs de potentialités liées au foncier (agricole) et différentes données matérielles immatérielles parfois spécifiques. Co-construite avec Arc Atlantique des Chambres l'Association d'agriculture (AC3A), notre question principale était la suivante : dans un contexte de recomposition des territoires dans le rural en transition du Grand-Ouest, quelle marge de manœuvre ont les acteurs (économiques dont les agriculteurs – et politiques) pour anticiper et encadrer les mutations en cours ou à venir, notamment

Abordée globalement à l'échelle du Grand-Ouest pour dégager des indicateurs susceptibles d'aider à la comprehension de ces espaces évolutifs, cette question a été déclinée avec l'aide de nos partenaires au niveau de huit terrains d'étude (arrière-pays de Lorient, Bressuire, Coglais, Coutances, Château-Gontier, Plaine d'Aunis, sud de Caen, Val de Loire-Authion) pour dégager des outils d'anticipation plurisdisciplinaires tenant compte des structures et du comportement sociologique des acteurs, notamment autour de la terre agricole. Différents outils qualitatifs permettent d'ouvrir des débats locaux sur le devenir de ces espaces.

Géographie, sociologie et droit pour des méthodologies communes

Concrètement, l'objectif de lire l'espace social à partir des acteurs, de leurs représentations, actions, etc., a induit plusieurs méthodologies autour de la question du foncier agricole.

La démarche DÉMÉTER (Diagnostic gÉographique et Maîtrise de l'ÉTalement urbain dans les Espaces Ruraux) constitue un outil novateur d'aide à la décision pour les sensibiliser, d'une part, quant à la consommation foncière liée à l'étalement urbain lors de réflexions sur les documents d'urbanisme et, d'autre part, à la préservation durable de terres agricoles à haute valeur agronomique.

A partir de la méthode lexicale et de la méthode des groupes de discussion thématique, on recueille des informations « sensibles » sur ce qui fait la représentation du rural à partir du discours tenu localement, et sur ce qui fait la « valeur » du foncier pour diverses catégories d'acteurs. Plus intuitives, elles ont permis de démontrer que la notion de transition s'observe bien par le biais des représentations. Une transition « sur le terrain » s'accompagne d'une transition des perceptions, celle-ci la précédant même parfois.

Plus originale, la méthode de prospective collective® pilotée par l'AC3A permet d'évaluer comment les acteurs reçoivent les travaux des chercheurs, tout en dégageant des « signaux émergents » et les valeurs attribuées au « foncier en transition » par d'autres acteurs que ceux directement impliqués par le sujet.

Combinées, ces démarches s'avèrent une bonne clé d'entrée pour anticiper les changements et aider à une (éventuelle) adaptation des politiques publiques à une échelle intermédiaire.

Plus qu'un espace en transition, des campagnes aux contours de plus en plus flous

Le principal acquis scientifique de Dytefort renvoie aux chercheurs et aux acteurs, qui ont eu l'opportunité de se rencontrer sur un périmètre thématique et spatial souvent inédit, de faire des recherches empiriques suivies (masses critiques de données) et comparées (plusieurs terrains) qui renouvellent les questionnements, et enfin, de croiser des approches variées sur un objet commun

de plus en plus mouvant ce qui leur donne aujourd'hui une capacité de réponse collective importante sur les questions de recomposition territoriale, à différentes échelles, d'espaces ruraux au devenir à construire collectivement.

Une valorisation à venir

Le temps de la valorisation n'étant pas celui de la recherche, elle sera étoffée dans les deux années à venir, en particulier avec la publication d'un « atlas des campagnes du Grand-Ouest » aux Presses universitaires de Rennes en juin 2012. Pour autant, plusieurs participations à colloques internationaux ou nationaux ont déjà eu lieu, ainsi que quatre focus, dont l'un a été rédigé par le référent professionnel (AC3A) (cf. annexe). Les actes et les séquences filmées issues de l'Université sont utilisables en formation professionnelle, de même que les bases de données et surtout les différentes méthodologies plus qualitatives déjà exploitées en master.

Mais l'essentiel de la valorisation tient probablement à la construction de réseaux. D'une part, entre chercheurs et acteurs du projet, qui continueront à travailler ensemble (projet MACC, etc.), en élargissant à d'autres chercheurs dans le cadre du labex CAMPEUR s'il est retenu au niveau national, Dytefort ayant contribué à crédibiliser les questions rurales et foncières dans les réseaux universitaires de l'Ouest, en montrant que des travaux en collaboration avec le monde agricole et ses institutions de recherche étaient prometteurs. D'autre part, du fait que l'expérience de Dytefort légitimera l'ensemble des réseaux scientifiques et

professionnels concernés à faire appel aux membres du projet pour intervenir en conférence, en formation, en ingénierie, sur des thématiques directement ou indirectement liées aux articulations entre dynamiques urbaines, dynamiques agricoles et partage de l'espace.

Apports du VR4 dans lequel était engagé DCS (équipe environnement)

Deux articles peuvent être cités :

- •Bodiguel Luc, Fabry Mathilde, Germain Pascal, Pech Michel, Souchard Nadine, Thareau Bertille, Les évolutions des modes de gouvernance des espaces agricoles ruraux et périurbains face aux risques environnementaux. Approche pluridisciplinaire, Ruralia, à paraitre 2012.
- •Bodiguel (Luc), Les clauses environnementales dans le statut du fermage, Revue de droit rural, n° 398, déc. 2011, 27-33; publié aussi dans Semaine Juridique Notariale et Immobilière, 22 juillet 2011, n° 29, 1226, 37; et dans Environnement et Développement Durable, août-septembre 2011, n° 8-9, étude 10, 13-19.

Nous vous proposons ci-dessous des extraits d'une partie de l'article collectif précité (sans les notes de bas de page) :

De nouvelles formes d'interventions publiques : montée en puissance des collectivités locales et de la négociation

La prévention des risques liés au foncier passe par des modalités juridiques diverses. Classiquement, la gestion du risque était organisée à partir d'un série de règles unilatérales (prescriptions/servitudes) que l'Etat imposait au propriétaire ou au locataire de terres (fermier); s'y ajoutait le plus souvent la possibilité pour l'Etat d'acquérir du foncier (droit de préemption) afin d'imposer un usage compatible avec la ressource à préserver. Ces règles perdurent mais ont été complétées : depuis le mouvement de décentralisation des années 80, une partie des pouvoirs de l'Etat ont été attribués totalement ou partiellement aux collectivités locales qui disposent d'un arsenal de prérogatives propres proches de celle de l'Etat (préemption, application de règles de police), ce dernier recentrant son action sur le contrôle et l'arbitrage. Dans le même temps, se sont multipliées de nouvelles formes d'action publique : conclusion de contrats administratifs selon lesquels la personne privée (agriculteur, propriétaire) s'engage à un comportement respectueux de l'environnement en contrepartie de quoi il perçoit (mesures aide financière 2000); environnementales, contrats Natura possibilité d'inclure dans des contrats privés des environnementales (baux environnementaux); élaboration de politiques publiques locales environnementales sur la base d'actions concertées ou de gouvernance locale (SAGE, Natura 2000) dans lesquelles les collectivités locales ont un fort pouvoir.

L'action publique visant la gestion du risque n'est donc plus univoque et uniforme. Elle associe souvent l'intervention unilatérale de l'Etat où la règle de police est reine avec des procédés inspirés de l'organisation juridique des relations entre particuliers: le contrat, la négociation. Se faisant, elle accorde une place de plus en plus importante aux collectivités locales et aux citoyens.

1)Les collectivités locales aux commandes de l'action publique

Observer le rôle joué par les collectivités locales pour gérer trois formes de risques (de pollution de la ressource en eau, de disparition des zones humides et d'artificialisation des espaces naturels et agricoles) permet de mettre au jour l'affirmation de leur influence, mais aussi la diversité des trajectoires empruntées. Les premiers transferts de compétences aux communes, du début des années 80, ont durablement marqué l'action locale. Pour autant, à côté de ces transferts fondateurs, les collectivités ont acquis à l'usage ou en droit, parfois même conquis, des pouvoirs de faire conséquents, soit avec soit en lieu et place de l'Etat.

- 1.1) Préserver la qualité de l'eau potable : la commune démunie mais volontariste
- 1.2) Les Zones humides versus Natura 2000 : vers le pilotage par les collectivités locales
- 1.3) Préserver les espaces périurbains : un pouvoir local confronté à un enjeu national
- 2)Concertation locale et contrats, nouveaux moteurs de l'action publique

Nombre d'écrits relatent le phénomène : le contrat et la négociation semblent être les nouveaux fers de lance de l'action publique. L'évolution des règles et dispositifs juridiques montre en effet la tendance libérale des « législateurs » communautaires ou nationaux, à recourir aux outils de marché pour remplacer l'action unilatérale de l'Etat, comme le montre l'exemple de la mise en place d'un marché de gaz à effet de serre. Ils substituent ainsi partiellement le jeu de l'offre et la demande et/ou l'action des acteurs privés à l'interventionnisme étatique, sans toutefois manquer de contrôler partiellement les mécanismes juridiques qu'ils élaborent. La réglementation laisserait alors place à la régulation...? Nos travaux nous conduisent à contribuer modestement à ce débat. L'idée principale que nous souhaitons développer à partir de nos objets d'étude est la suivante : la logique qui sous-tend l'essor des formes contractuelles ne doit pas cacher que les mécaniques juridiques à l'œuvre sont différents, au moins dans le domaine de la gestion du risque lié au foncier : d'une part, les contrats ne relèvent pas tous de la même catégorie juridique, ce qui influe sur les acteurs en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique publique; d'autre part, l'idée de négociation peut aussi comprendre différents aspects, du contrat d'adhésion à la gouvernance locale. Enfin suivant l'outil, « l'individuel » prime « le collectif » ou inversement. Pour illustrer ces constats, nous regarderons successivement différents dispositifs trouvant à s'exprimer dans le cadre de nos trois

- 2.1) Contrats agri-environnementaux : l'Etat dispose
- 2.2) Contrats et chartes Natura 2000 : Etat et collectivités locales composent
- 2.3) Contrat de bail rural environnemental : l'acquéreur dispose.

Luc Bodiguel

¹ Notamment Jean-Pierre Gaudin, 2007.

CONTRIBUTIONS DES CHERCHEURS DE DROIT ET CHANGEMENT SOCIAL AUX SCIENCES DE LA VILLE

Contexte général

Un bref historique...

L'étude du droit et des politiques urbaines constitue traditionnellement un champ de recherche majeur des juristes de droit public nantais.

Plusieurs enseignants-chercheurs ont produit des travaux dans ce champ dans les années 1980-2000 (Jean-Claude Hélin, René Hostiou, André-Hubert Mesnard, Yann Tanguy). A partir des années 1990, ce champ est partiellement investi par de nouveaux collègues (Raphael Romi, Jacques Fialaire, Patrick Le Louarn, Alexandre Graboy-Grobesco, Antoinette Hastings) ; puis le renouvellement générationnel s'est accentué à partir des années 2000 (Jean-François Struillou, Rozen Noguellou, Renaud Epstein, Martine Long).

Ces évolutions manifestent à la fois la permanence de certains domaines d'excellence de la recherche juridique nantaise (notamment en droit foncier, grâce aux travaux de R. Hostiou et de J.-F. Struillou), mais aussi la montée de regards transversaux en phase avec l'évolution contemporaine des politiques urbaines, à travers :

-Une pénétration croissante du droit de l'urbanisme

et du droit de l'environnement;

-La production de travaux portant sur l'effectivité des normes, où le droit rencontre la science politique (Renaud Epstein) et la sociologie contributions d'Abdelhamid Ábidi, chercheur post-

Les réseaux scientifiques dans lesquels s'impliquent des chercheurs de DCS :

On compte à la fois des réseaux transdisciplinaires et des sociétés savantes à vocation disciplinaire.

Les réseaux sont les suivants :

- le Groupement de Recherche sur l'Administration
- Locale en Europe (GRALE-CNRS) le Groupement de Recherche sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat (GRIDAUH GIP)
- l'Institut de Recherche sur les Sciences et Techniques de la Ville (IRSTV fédération de recherche CNRS) (jusqu'en 2011)
- Institut Français des Sciences Administratives section Ouest [Bretagne et Pays de la Loire] (IFSA OUEST - association).

Parmi les associations académiques on compte :

- la Société française de droit de l'environnement
- la Société Française de Finances publiques (SFFP) l'Association française de science politique (AFSP).

Orientations des travaux récents

Deux pans de recherches importants ont été développés entre 2008 et 2011, intégrés dans le cadre de programmes de recherche sur contrat. Ils portent sur « la gouvernance au service de la mobilité durable » (axe rattaché à une recherche ANR portée par l'IRSTV, relative à la construction d'une méthodologie d'évaluation d'un plan de déplacement urbain (PDU), le cas retenu étant celui de Nantes Métropole) et sur « les politiques locales logement confrontées aux objectifs développement durable » (recherche commanditée par la Région Bretagne, menée en coopération avec l'Institut de Recherche sur les Entreprises et les Administrations EA Université Bretagne Sud).

S'agissant du premier volet, il s'est agi d'évaluer l'impact sur la définition des politiques urbaines par la transposition du concept de mobilité durable. Cela va au-delà des limites des fonctions classiques

d'organisation des réseaux de transport en commun et de police de la circulation et du stationnement des véhicules. Il s'agit de donner les moyens à une autorité locale investie de la compétence « transports » de passer de la mission d'autorité organisatrice des transports à celle d'« autorité organisatrice de la mobilité durable » (Actes publiés: J. Fialaire, A. Abidi (dir.), Quelle gouvernance au service de la mobilité durable? L'Harmattan, Sociologie et environnement, 2011). Parmi les enseignements tirés de ces recherches, et à partir d'un constat selon lequel le droit au transport a été transfiguré par des objectifs renvoyant aux différents piliers du développement durable, on retiendra des conclusions en demiteinte soulignant à la fois :

-que les outils de planification applicables aux transports se révèlent encore en France trop peu

-mais que des mécanismes de « gouvernance territoriale » ont pu être transposés « au monde des débordant le cadre étroit transports », spécialisation des compétences entre les transports ferrés d'intérêt régional et les transports urbains; avec toutesois un risque de concurrence entre institutions locales dont les stratégies affichées, ici dans tel PDU, là dans tel Agenda 21, peuvent ne pas coïncider, voire s'opposer.

S'agissant du second volet, les travaux, mêlant des enquêtes sociologiques et des études doctrinales, étaient organisés en réponse à un appel d'offres de la Région Bretagne en vue de l' « Appropriation Sociale des SCiences » (programme ASOSC). De la série des propositions avancées, on retiendra notamment :

suggéré que soit menée une -qu'il a été expérimentation visant l'introduction de nouveaux critères de conditionnalité des aides régionales aux politiques locales relatives au logement et à **l'habitat.** Il s'agirait d'encourager un renforcement concours financiers en faveur de la construction/réhabilitation de logements sociaux ainsi qu'une coordination accrue des politiques locales du logement et de l'habitat accompagnée d'une mutualisation des ressources humaines, ce qui constituerait un moyen de contrebalancer des orientations nationales plaçant en compétition les territoires locaux. Serait également recherché un réajustement du rapport des politiques locales au développement durâble consistant à aller au-delà respect de critères ponctuels conditionnalité (liés à des normes techniques de performance environnementale et énergétique) vers une référence plus large aux trois piliers du développement durable dans la mise en oeuvre des politiques locales du logement et de l'habitat. Pour asseoir cette intervention régionale, il est proposé qu'après expertise, la Région sollicite un droit à l'expérimentation suivant l'article 72 al.4 de la Constitution

-qu'en direction des autres acteurs locaux, parmi toute une gamme de propositions, on retiendra la suggestion d'un partage entre l'institution départementale, les EPCI et les communes, des compétences relatives au logement et à l'habitat, sur une base contractuelle. Ceci prendrait place dans le cadre des « schémas d'organisation des compétences » prévu dans la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales. Un prolongement au 1er volet de ces travaux (portant

sur la mobilité durable) est en cours, Jacques Fialaire étant en charge d'un projet éditorial : la coordination de l'Annuaire 2012 du GRALE-CNRS « Droit et Gestion des Collectivités Territoriales », dont le dossier central (réunissant une douzaine de contributions interdisciplinaires) portera sur « les transports et les politiques locales de

déplacement ».

On signalera encore la tenue d'un séminaire de recherche à la faculté de droit de Nantes le 16 mars 2011 sur « le cadre de vie et les stratégies urbaines quelle conception du bien-être? », organisé par le laboratoire DCS dans le cadre du réseau interdisciplinaire nantais « Bien-être et Qualité de Vie » (RÍNQ). A d'abord été décliné le couple « droits fondamentaux et bien-être en milieu urbain », en remontant à la philosophie des droits de l'homme qui triomphe au lendemain de la 2^{em} guerre mondiale et qui a conféré à la notion de bien-être une puissance justificatrice de toute une série de droits fondamentaux. L'après-midi, nous ont été livrés quelques regards croisés, centrés sur : « les lectures du bien-être à travers les outils de maîtrise de la croissance urbaine : quelles fonctions au service du bien-être? » L'occasion a ici été donnée de confronter sur ces questions les approches des juristes de droit public, des historiens du droit, des économistes, des géographes et des sociologues (Actes en cours de publication dans la revue de l'IFSA-OUEST, Les Cahiers Administratifs et Politistes du Ponant N°19). Dans le cadre de ce même réseau une enquête sociologique sur « le bien-être et les transports » a été réalisée par Abdelhamid Abidi (rapport achevé en décembre 2011).

Tendances des travaux en cours

Des concours sont apportés par des chercheurs appartenant à deux des quatre équipes de recherche de l'UMR Droit et Changement Social :

- l'équipe « Territoires et Action Publique Locale » (TAPL), animée par Antoinette Hastings-Marchadier (maître de conférences HDR en droit

public);

l'équipe « Environnement et Aménagement Durable des territoires » (EADDT), animée par Jean-François Struillou (directeur de recherche CNRS) et Agathe Van Lang (professeur d'université).

Des apports récents sont intervenus dans les domaines suivants :

- sous l'angle d'une confrontation des nouvelles « géométries institutionnelles » au crible des nouveaux enseignements de la science politique, au sein de l'équipe TAPL. Dans le prolongement de ses travaux passés autour de la notion de « gouvernement à distance », Renaud Epstein, maître de conférences en sciences politiques, mène des recherches sur l'intercommunalité et la réforme de l'Etat territorial. Il a organisé une section thématique du congrès 2011 de l'Association française de science politique intitulée « Retour sur l'Etat local ».

- à travers la poursuite des études portant sur la transformation des politiques locales sous l'effet de l'intégration d'objectifs de développement durable, qui suscite une coopération étroite entre les équipes EADDT et TAPL, autour de questions regardant « l'écologisation » des politiques urbaines. Des membres des deux équipes ont participé à un colloque de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne sur « la ville durable » le 15 septembre 2011 en partenariat avec le GRALE.

- à travers un renforcement de l'analyse des politiques territoriales liées aux fonctions de solidarité, dans le prolongement de la participation de membres de l'équipe à l'Annuaire 2009 du GRALE sur « les politiques sociales départementales ». L'équipe bénéficie ici d'un renfort important lié à l'adhésion à DCS de Martine Long, MCF (Université d'Angers) en juillet 2010,

spécialiste de ces questions.

En 2012, une recherche sur l'évaluation comparée de la politique de la ville, commanditée par le Secrétariat général du Comité interministériel des Villes, sera conduite par Renaud Epstein. Cette étude doit permettre de mieux comprendre comment ont été pensées et conduites les évaluations des programmes de développement social et de renouvellement urbain en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas. Outre l'analyse critique des indicateurs d'évaluation, elle intégrera une réflexion sur les modalités de transfert national de concepts et d'instruments forgés dans d'autres contextes nationaux.

Jacques Fialaire

VIE DES DOCTORANTS

JOURNEE D'ETUDE VIEILLIR EN VILLE - 14 OCTOBRE 2011

Cette journée a été animée et organisée par les étudiants du Master 2 Villes et territoire, master tridisciplinaire (droit, architecture, géographie) et leur association, l'ANAU.

La population vieillit et la ville se développe, ces deux phénomènes ne sont pas sans conséquences sur notre façon de penser et de faire la ville : "Comment intégrer le vieillissement de la population dans les stratégies urbaines ?" Comment imaginer la ville du "vivre ensemble ?".

Ce colloque a proposé des interventions de spécialistes sur la thématique du vieillir en ville, avec des intervenants issus tant du monde des collectivités locales que de la recherche.

COMPTE-RENDU DU COLLOQUE ORGANISE PAR LA COUR DES COMPTES ET FONDAFIP LE 30/11/2011 A LA COUR DES COMPTES DE PARIS "DU CONSEIL DES IMPOTS AU CONSEIL DES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES, 40 ANS DU DEBAT PUBLIC AUTOUR DE LA FISCALITE"

Il est indéniable que les impôts jouent un rôle déterminant en France. Ce rôle a eu tendance à s'accroître depuis le début du XX siècle, et notamment au début des années 1970 où la crise économique commença à sévir. La création du Conseil des impôts en 1971 a pu répondre aux besoins d'apprécier le rôle financier, économique et social de la fiscalité française. Le conseil des impôts a été substitué en 2005 au Conseil des prélèvements obligatoires (CPO). Ce dernier s'est vu attribuer de nouvelles compétences. Non seulement il est compétent en matière fiscale mais également pour tous les prélèvements obligatoires. En effet, la question traitée par le CPO est non seulement d'ordre fiscal mais également d'ordre économique et social

Le Conseil des impôts: l'apport historique d'un organisme indépendant

Le Conseil des impôts a été institué par le décret n° 71-142 du 22 février 1971. La compétence du Conseil des impôts était, dans les premières années de l'institution, limitée à l'impôt sur le revenu, les autres impôts étant hors du champ de recherche du Conseil des impôts. En effet, au début des années 1970, certaines catégories socio-professionnelles souffrent de l'injustice de l'impôt sur le revenu. Le développement de grandes entreprises a, en effet, affecté la concurrence loyale au détriment des petits artisans et commerçants. Ces derniers ont réclamé le rétablissement de la justice fiscale en matière d'impôts sur le revenu. Dans le même ordre d'idées, les salariés ont ressenti une injustice en matière d'impôts sur le revenu. Afin de rétablir la justice fiscale en matière d'impôts sur le revenu, il fallait trouver un organisme ayant pour fonction de mener des études périodiques en la matière. C'est pour cela que le Conseil des impôts a été institué en 1971 pour constater la répartition de la charge fiscale des impôts sur le revenu et d'en mesurer l'évolution, compte tenu notamment des caractéristiques économiques et sociales des catégories de redevables concernés.

Doté d'une compétence initialement étroite, le Conseil des impôts s'est progressivement affranchi de cette contrainte et a acquis une compétence générale pour toute la fiscalité française. C'est ainsi que le premier article du décret de 1971 est devenu «le Conseil des impôts est chargé de constater la part de la charge fiscale supportée par chaque catégorie...»

Concernant l'organisation, le Conseil des impôts est un organisme indépendant d'analyse et de proposition dans le domaine de la fiscalité, rattaché à la Cour des comptes. Présidé par le Premier président de la Cour des comptes, il est composé de deux conseillers d'État, de deux conseillers à la Cour de cassation, de deux conseillers maître à la Cour des comptes, de deux inspecteurs généraux des finances, d'un inspecteur général de l'INSEE et d'un professeur agrégé des facultés de droit et des sciences économiques. Les travaux du Conseil s'accompagnent d'un dialogue permanent avec les services du ministère de l'économie et des finances qui sont notamment sollicités en matière statistique.

En trente ans d'existence, le Conseil des impôts a réalisé dix-neuf rapports, dans lesquels le Conseil des impôts avait pu formuler certaines propositions qui ont été prises en compte par le gouvernement et le Parlement.

Cependant, la réforme de 2005 a apporté la substitution du Conseil des prélèvements obligatoires au Conseil des impôts.

Le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO): nouvelle compétence, nouveaux acteurs, nouveaux publics

La création du CPO a eu pour objectif essentiel de développer le système des prélèvements obligatoires en France. C'est ainsi que l'article 351 du code des juridictions financières prévoit que le CPO est chargé, outre d'apprécier l'évolution et l'impact économique, social et budgétaire de l'ensemble des prélèvements obligatoires, «de formuler des recommandations sur toute question relative aux prélèvements obligatoires».

Le CPO a été créé par la loi n° 2005-358 du 20 avril 2005. En effet, les deux principales évolutions apportées par le CPO par rapport au Conseil des impôts portent, d'une part, sur sa compétence, élargie à l'ensemble des prélèvements obligatoires, qu'ils soient fiscaux ou sociaux et, d'autre part, sur une large ouverture du Conseil à la société civile, dans la mesure où il n'est plus composé uniquement de fonctionnaires, mais également de personnalités qualifiées, notamment des membres de la société civile.

La compétence du CPO: la compétence du Conseil a été étendue, par rapport au Conseil des impôts, à l'ensemble des prélèvements obligatoires, qu'il s'agisse des impôts ou des cotisations et contributions sociales. Cet élargissement est justifié par le fait que la recette des prélèvements dits sociaux a eu tendance à s'accroître en comparaison avec la recette fiscale, d'autant plus que les prélèvements sociaux peuvent être assimilés aux prélèvements fiscaux.

La composition du CPO a été diversifiée et étoffée par rapport à celle du Conseil des impôts, afin de répondre à deux orientations. D'abord, l'élargissement de ses compétences à l'ensemble des prélèvements obligatoires. Ensuite, l'ouverture du CPO au-delà de la seule fonction publique, afin de faire bénéficier les expertises du Conseil d'une expérience plus large et ouverte à la société civile.

Les rapports du CPO ont fait l'objet d'un examen afin d'identifier les thèmes traités et d'analyser les méthodes mises en œuvre. En ce qui concerne les thèmes traités, il s'agit d'examiner quels prélèvements portent les rapports et quels en sont les redevables et les bénéficiaires (État, collectivités locales, organismes de protection sociales). Pour les méthodes mises œuvre par le CPO, il s'agit principalement d'examiner au regard de quels critères ou principes de la fiscalité (c'est à dire équité, acceptabilité, rendement, efficacité économique des prélèvements) les prélèvements sont analysés, si le CPO avait cherché à identifier les règles dérogatoires relatives à ces prélèvements ou des comportements d'optimisation et à quelles comparaisons internationales il avait procédé.

En conclusion, le CPO a, en effet, pu formuler plus de recommandations par rapport à l'ancien Conseil des impôts. On peut donc estimer que la création du CPO constitue un progrès remarquable dans le domaine des recherches sur la fiscalité. Il a, en plus, enrichi le débat public sur la fiscalité française et, plus généreusement, sur l'ensemble des prélèvements obligatoires.

Yahya DABTI

>> Soutenances de thèses (De juillet à décembre 2011)

HENRY Solveig

Thèse de doctorat en droit, sous la direction de Madame Mary SANCY, professeur associé à l'université de Nantes, soutenue le 22 octobre 2011 :

L'efficacité des mécanismes de règlement des différends en droit international de l'environnement Au cours de la seconde moitié du XXème siècle, un corpus très élaboré de normes a été mis en place dans le domaine du droit international de l'environnement. La capacité de la communauté internationale à en assurer le respect par les acteurs concernés pose toutefois aujourd'hui problème, notamment lorsque des différends se font jour. La présente étude porte sur la question de l'efficacité des mécanismes juridictionnels et quasi-juridictionnels de règlement des différends pour résoudre les litiges ayant trait à l'application des règles du droit international de l'environnement. Est analysée, dans un premier temps, la capacité des mécanismes classiques — à savoir la Cour internationale de Justice, l'arbitrage, le Tribunal international du droit de la mer, la Cour européenne des droits de l'homme, la Commission et la Cour interaméricaines des droits de l'homme, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et la Cour africaine de justice et des droits de l'homme ainsi que l'Organe de règlement des différends — à faire face aux litiges relatifs à cette branche du droit et à leur apporter des réponses appropriées. Sont ensuite examinés, dans un second temps, en regard des mécanismes classiques susmentionnés et à la lumière de vingt années d'expérience, les avantages et les inconvénients que présentent les mécanismes novateurs que sont les « procédures de non-respect » (noncompliance procedures) pour régler les litiges relatifs à l'environnement et ce, au travers de l'expérience de douze instruments.

CAMBERO QUEZADA Guillermo

Thèse de doctorat en droit, sous la direction de Monsieur René HOSTIOU, professeur émérite à l'université de Nantes, soutenue le 13 décembre 2011 :

L'Instauration du système de responsabilité de l'administration publique au Mexique - Analyse de droit comparé Depuis le 1er janvier 2004, la réforme de l'article 113 paragraphe 2 de la Constitution mexicaine a instauré la responsabilité de l'administration publique, à l'exemple du droit espagnol. Cette réforme établit une responsabilité objective et directe. L'Administration répond désormais directement des dommages causés aux victimes : l'agent public n'est plus seul responsable comme dans l'ancien régime de droit privé de l'article 1927 du Code Civil fédéral (abrogé), où l'Administration ne répondait qu'indirectement et subsidiairement des dommages. Toutefois, le législateur mexicain a limité ce nouveau système de responsabilité aux seules activités administratives "irrégulières". Il s'ensuit une contradiction dans le système de responsabilité de l'administration, entre l'application de la faute comme élément générateur de responsabilité (tradition civile) et la limitation de la responsabilité administrative au détriment des victimes, mais elle est due aussi aux imperfections de l'intégration du droit espagnol dans la réforme de la Constitution mexicaine. Cette étude a pour objet, au travers d'une analyse de droit comparé du système mexicain et du droit de la responsabilité administrative en France et en Europe, d'apporter de nouveaux éléments à la doctrine mexicaine et aussi d'améliorer la compréhension générale de la responsabilité de l'administration et du droit administratif au Mexique.



Principe éditorial

Cette publication de la Lettre de Droit et changement social ne vise pas l'exhaustivité. L'idée est celle d'un partage de la vie scientifique du laboratoire à laquelle les doctorants sont associés. Elle a vocation à participer à la lisibilité de ce qui se fait au sein du laboratoire, et ne demande qu'à être nourrie de ce que chacun des membres du laboratoire voudra bien lui apporter.

Les textes qui vous sont présentés le sont sous la responsabilité de leurs auteurs.

La lettre de Droit et changement social est consultable sur le site du laboratoire et peut vous être adressée par voie électronique sur demande auprès de : Katia.barragan@univ-nantes.fr

Cette lettre a vocation à paraître chaque semestre

Pour le prochain numéro les membres du laboratoire sont invités à proposer des contributions qui seront recueillies jusqu'à fin juin 2012.

Coordonnées:

Droit et changement social Faculté de Droit Chemin de la Censive du Tertre B.P. 81307 44313 Nantes Cedex 3 Tél: 02 40 14 15 97 Fax: 02 40 14 15 95

Courriel: dcs@univ-nantes.fr

http://www.droit.univ-nantes.fr/labos/dcs/